

FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN



DONNER VIE À NOTRE HISTOIRE

Patrimoine culturel

Propositions pour la Stratégie ontarienne pour la culture

Décembre 2015

Ce livre a été conçu par une équipe multidisciplinaire composée de membres du personnel de la Fiducie du patrimoine ontarien :

Auteurs :

Beth Hanna, directrice générale

Sean Fraser, directeur, Opérations et programmes relatifs au patrimoine

Amy Calder, analyste des politiques

Catrina Colme, spécialiste principale de la commercialisation et des communications

Steven Cook, chef, site historique de la Case de l'oncle Tom

Michelle Hedges, chef des projets d'immobilisations

Thomas Wicks, planificateur de la conservation du patrimoine

Réviseurs et collaborateurs :

Paul Dempsey, directeur (intérimaire), Direction des services internes et opérationnels

Dena Doroszenko, archéologue

Wayne Kelly, chef, Sensibilisation du public et développement communautaire

Chris MacEachern, conseiller en activités stratégiques

Sam Wesley, coordonnateur de sites, région de Toronto

Approuvé par le conseil d'administration de la Fiducie du patrimoine ontarien le 8 décembre 2015

Table des matières

1. Préambule	4
2. Introduction	4
3. Valeurs	7
4. Objectifs.....	8
4.1. Assurer un cadre stratégique intégré et cohérent	9
4.2. Identifier, préserver et gérer les paysages culturels.....	11
4.3. Bâtir des collectivités résilientes et durables.....	16
4.4. Conserver le patrimoine matériel.....	23
4.5. Renforcer la protection archéologique	27
4.6. Sauvegarder et promouvoir le patrimoine immatériel.....	32
4.7. Sensibiliser la population et encourager la participation	36
4.8. Former des partenariats à l'aide de subventions et de mesures incitatives.....	44
Bibliographie	49

1. PREAMBULE

Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres cultures. C'est pourquoi le patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'inspirer un véritable dialogue entre les cultures¹.

Le patrimoine culturel honore et célèbre l'excellence, la créativité et l'innovation à des époques du passé qui ont façonné et inspiré notre présent. Il reconnaît les lieux d'intérêt, les lieux sacrés et les paysages de la mémoire; il donne une profondeur, une vitalité et une résilience à nos collectivités. Il confère une identité, une valeur et une signification, il établit des ponts qui favorisent la compréhension et il encourage la réconciliation entre des populations qui ont une vision du monde et des antécédents différents.

Il inclut la contribution des artistes, des auteurs, des concepteurs et des architectes, des artisans spécialisés, des innovateurs ainsi que des inventeurs et il est éclairé et stimulé par la langue, l'histoire, la géographie et le milieu naturel.

Il nous enracine, en nous donnant un sentiment d'appartenance tandis que nous regardons vers l'avenir.

La conservation du patrimoine culturel englobe la protection, l'interprétation, l'éducation et une intendance efficace afin que les générations à venir puissent comprendre l'héritage que nous avons reçu, en tirer des leçons et en profiter.

2. INTRODUCTION

Depuis 1967, la Fiducie du patrimoine ontarien agit comme l'organisme patrimonial de la province dont le mandat prescrit par la loi consiste à conserver le patrimoine de l'Ontario, à l'échelle de la province, sous toutes ses formes : culturel et naturel, matériel et immatériel.

En vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi »), la Fiducie est chargée de conseiller le gouvernement sur les questions qui touchent au patrimoine en Ontario. À cette fin, la Fiducie a préparé les propositions suivantes pour la Stratégie ontarienne pour la culture, qui est actuellement en cours d'élaboration par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.

L'œuvre de la Fiducie a une grande portée ainsi que des retombées importantes. La Fiducie œuvre dans 85 % des municipalités de l'Ontario et 99,2 % des Ontariennes et des Ontariens ont accès à ses programmes et services. Elle fonctionne en tissant des liens de création et de collaboration avec les organismes gouvernementaux, les communautés des Premières Nations

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (Paris, France : 2001). Web.

et des Métis, les fiduciaires foncières, les offices de protection de la nature, les organismes patrimoniaux, les éducateurs et les gens de théâtre dans l'objectif de trouver des solutions de conservation innovantes.

La Fiducie :

- protège 457 biens du patrimoine culturel et naturel qui sont protégés par des droits de propriété ou des servitudes;
- mobilise plus de 800 000 participants dans des sites et des programmes chaque année;
- engendre des recettes de 5 millions de dollars par année dans les collectivités qui font partie du mouvement Portes ouvertes Ontario, dont les 44 collectivités qui ont tenu des événements en 2015;
- célèbre 1 258 plaques provinciales dans 262 municipalités;
- gère et interprète 925 189 artefacts archéologiques et 25 000 artefacts culturels;
- protège l'habitat de 61 (ou environ 30 %) espèces en péril de l'Ontario;
- consigne 29 888 biens désignés dans 222 municipalités différentes dans le registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (« la Loi »);
- reconnaît la contribution de plus de 6 500 particuliers provenant de 288 municipalités à l'aide de programmes d'encouragement;
- protège les terres qui sont sacrées et qui ont une importance culturelle et favorise la réconciliation avec les communautés des Premières Nations et des Métis.

En envisageant les possibilités de la Stratégie ontarienne pour la culture, la Fiducie a déterminé un ensemble de valeurs très importantes ainsi que leurs objectifs pour la conservation du patrimoine culturel, a énoncé les défis, les modèles et les pratiques exemplaires, a examiné comment les programmes et les mécanismes provinciaux existants pourraient être adaptés ou élargis et a offert un éventail de ressources et d'outils de référence supplémentaires à prendre en considération. Les recommandations qui en émanent visent à favoriser une compréhension et à faciliter une prise de décisions éclairées afin d'assurer une intendance efficace du patrimoine culturel de la province dans le cadre d'une stratégie ontarienne pour la culture équilibrée, innovante et avant-gardiste.

3. VALEURS

Les Ontariennes et les Ontariens aiment :

- *les représentations inclusives à volets multiples du patrimoine de la province qui reflètent notre diversité et notre complexité;*
- *une conservation intégrée et collaborative du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel;*
- *l'archéologie, les paysages de la mémoire, la narration, la tradition et les langues autochtones qui sont des ressources patrimoniales d'importance culturelle irremplaçables;*
- *l'urbanisme holistique et durable qui est au service du bien collectif et qui crée un sentiment d'appartenance, une identité civique et une permanence grâce à l'intégration de l'ancien et du nouveau;*
- *les découvertes, les connaissances et les perspectives engendrées par le patrimoine culturel, qui favorise une affiliation et une réconciliation culturelles et qui nous permet de mieux nous comprendre;*
- *la centralité de la conservation du patrimoine culturel dans l'intendance efficace de l'environnement ainsi que dans la création de collectivités durables et résilientes;*
- *les possibilités du patrimoine culturel pour inspirer, pour stimuler la créativité et pour nous motiver à transmettre les connaissances, les narrations et les histoires ainsi qu'un milieu culturel diversifié et authentique pour les générations futures.*

4. OBJECTIFS

La Fiducie du patrimoine ontarien imagine une stratégie pour la culture qui prévoit des dispositions pour :

1. assurer un cadre stratégique provincial intégré et cohérent;
2. identifier, préserver et gérer les paysages culturels;
3. bâtir des collectivités résilientes et durables;
4. conserver le patrimoine matériel;
5. renforcer la protection archéologique;
6. sauvegarder et promouvoir le patrimoine immatériel;
7. sensibiliser la population et encourager la participation;
8. former des partenariats à l'aide de subventions et de mesures incitatives.



La salle de théâtre Winter Garden, à Toronto.

4.1. ASSURER UN CADRE STRATÉGIQUE INTÉGRÉ ET COHÉRENT

Outils de législation et de planification

L'Ontario a créé des outils de planification utiles pour la protection de la plupart de ses ressources les plus précieuses. Ces outils comprennent la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la Déclaration de principes provinciale (DPP) de 2014, le Plan de la ceinture de verdure, le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, la *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges*, la *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe* et la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*. Ces outils ont toutefois été mis en application de façon incohérente, car plusieurs exceptions causent des précédents qui ignorent leur objectif fondamental.

Il est possible d'établir des liens solides entre ces outils et la Stratégie en matière de changement climatique, la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi ») et les initiatives d'économie d'énergie récentes. En intégrant ces politiques et en les mettant en application de manière uniforme, la province pourrait adopter une approche proactive et significative de la conservation en Ontario.

4.1.1. Recommandation : Intégrer la conservation du patrimoine culturel de façon uniforme dans toutes les lois et les politiques connexes, y compris dans la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la Déclaration de principes provinciale (DPP) de 2014, le Plan de la ceinture de verdure, le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, la *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges* et la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*, en mettant en application uniformément les outils de législation et de planification existants afin d'assurer la protection du patrimoine culturel dans l'ensemble de l'Ontario et de renforcer leur application dans les secteurs prioritaires.

Un ensemble commun de définitions dans l'ensemble des administrations renforcerait également le cadre des politiques d'aménagement. Les définitions divergentes dans les différents ministères et les différentes compétences gouvernementales sèment la confusion et les rendent difficiles à défendre devant les conseils d'aménagement et les tribunaux. Le paysage culturel et le paysage du patrimoine culturel, qui sont définis différemment selon les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, la DPP et les *Normes et lignes directrices relatives à la conservation des biens à valeur patrimoniale de l'Ontario*, en sont un exemple.

Les *Normes et lignes directrice pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* ont été élaborées à la suite de consultations nationales intensives auprès des secteurs public et privé et de tous les paliers du gouvernement de 1998 à 2002. Publié la première fois en 2003, ce système complet pour gérer les sites du patrimoine culturel a été avalisé par le gouvernement du Canada ainsi que par la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'exception du gouvernement de l'Ontario, qui a refusé d'approuver l'édition de 2010. Bon nombre des municipalités de l'Ontario s'en servent également, tout comme la Fiducie du patrimoine ontarien et Infrastructure Ontario. L'approbation officielle de l'édition 2010 des Normes et lignes

directrices par la province de l'Ontario permettrait une approche cohérente dans l'ensemble des administrations à l'intérieur de la province.

4.1.2. Recommandation : Adopter les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* (2010) de Parcs Canada, les intégrer à toutes les lois et les politiques ainsi qu'à tous les règlements applicables et normaliser la langue ainsi que la terminologie de la province.

Le patrimoine est évalué traditionnellement de façon isolée et par des experts qui représentent un ensemble de compétences ainsi qu'un point de vue. En outre, une fois qu'un énoncé de valeurs a été officiellement approuvé ou codifié, on a tendance à le garder en place en permanence sans avoir l'intention d'en revoir un jour la signification ou la pertinence pour les collectivités. Les énoncés de valeurs sont tributaires de leur époque, de leur emplacement et de leurs auteurs. Idéalement, ils sont éclairés par de vastes consultations réalisées auprès de professionnels de plusieurs disciplines et des habitants des collectivités et ils sont réexaminés de temps à autre afin de tenir compte des interprétations, des mœurs et des intérêts changeants des collectivités.

4.1.3. Recommandation : Entreprendre des évaluations de la pertinence culturelle d'une façon intégrée et multidisciplinaire et tenir compte des significations complexes et des valeurs des lieux ainsi que des éléments qui, à notre avis, seront importants pour les générations à venir. Créer des mécanismes d'examen permanents pour les évaluations afin de revoir ces significations de manière à tenir compte de valeurs changeantes de la société et des parties intéressées.

Changement climatique et économie d'énergie

Adopter une approche cohérente de la conservation peut aider l'Ontario à atteindre ses objectifs liés au changement climatique, au patrimoine culturel et à l'économie d'énergie.

L'Ontario peut montrer son engagement à l'égard de la conservation dans sa façon de traiter et d'utiliser les biens qui appartiennent à la province. Dans le même ordre d'idées, nos paysages culturels incarnent des approches traditionnelles du paysage qui peuvent contribuer à atténuer le changement climatique. En veillant à ce que les paysages culturels détenus par la province soient gérés en fonction de leur importance, ces paysages complexes peuvent tenir lieu de projets de démonstration.

La province peut également prouver son engagement à l'égard de la conservation du patrimoine culturel en donnant l'exemple. Les ressources et les sites du patrimoine culturel détenus par la province sont des occasions pour intégrer l'initiative axée sur la priorité au patrimoine dans le processus décisionnel. Dans la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique, les rénovations des édifices sont considérées comme une possibilité pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). La réutilisation « des bâtiments qui [appartiennent au gouvernement de l'Ontario] d'une superficie de plus de 3,5 millions de mètres

carrés² » est une autre possibilité pour contribuer à l'atteinte de l'objectif à long terme de la province qui consiste à réduire les GES. L'Ontario pourrait mettre sur pied un modèle similaire à l'approche Priorité à la conservation de l'énergie du ministère de l'Énergie au moyen duquel la province investirait dans le patrimoine avant d'investir dans des constructions nouvelles. Pour poursuivre la discussion, consultez les sections 4.2 et 4.3.

4.1.4. Recommandation : Intégrer les principes et les politiques de conservation du patrimoine culturel aux stratégies de lutte contre le changement climatique et d'économie d'énergie de la province.

4.1.5. Recommandation : Exiger de démontrer qu'il est impossible d'aménager des fonctions gouvernementales dans des biens patrimoniaux détenus par la province avant d'offrir des biens à louer ou à vendre sur le marché.

Encourager la réutilisation des installations patrimoniales existantes peut également revigorer l'économie de l'Ontario en stimulant les investissements locaux et les activités économiques complémentaires. L'Ontario a la possibilité de faire en sorte que les municipalités puissent également profiter des différents avantages économiques de la réutilisation des édifices en concentrant ses efforts de financement sur la réutilisation continue des espaces existants.

4.1.6. Recommandation : Exiger que les nouveaux édifices financés par le gouvernement soient construits seulement lorsqu'ils sont nécessaires, à l'aide des matériaux de la meilleure qualité possible.

Réconciliation

Les programmes axés sur le patrimoine culturel ont un rôle important à jouer dans la réconciliation avec les peuples autochtones. Les zones qui ont une importance culturelle et sacrée pourraient être protégées à l'aide d'une identification minutieuse et d'une protection des paysages culturels (voir la section 4.2). Il est impératif d'inclure les pratiques qui sont liées à l'histoire, aux valeurs et à la mémoire des Autochtones dans les programmes commémoratifs si nous voulons sensibiliser davantage la population et parvenir à une compréhension commune des contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits au patrimoine et à la culture de l'Ontario.

4.1.7. Recommandation : Harmoniser la stratégie en matière de patrimoine culturel aux objectifs de la province pour la réconciliation avec les communautés autochtones et voir à ce que les critères des programmes liés aux subventions par l'entremise du ministère des Affaires autochtones (MAA) et de la Fondation Trillium de l'Ontario favorisent les initiatives de réconciliation.

² Ministère de l'environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC), Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique (Ontario : province de l'Ontario, 2015). Web.



Le lieu Nochemowenaing, dans la Northern Bruce Peninsula, est géré conjointement par la Fiducie du patrimoine ontarien et la Première Nation chippewa de Nawash.

4.2. IDENTIFIER, PRÉSERVER ET GÉRER LES PAYSAGES CULTURELS

Un paysage culturel est toute zone géographique qui a fait l'objet d'une modification, d'une influence ou d'une signification culturelle spéciale par des gens.

- Les paysages culturels conçus ont été intentionnellement créés par les humains;
- Les paysages culturels essentiellement évolutifs ont été développés pour répondre à des forces sociales, économiques, administratives ou religieuses qui interagissent avec l'environnement naturel. Ils se subdivisent en deux catégories :
 - Les paysages reliques qui ont subi un processus évolutif qui s'est arrêté. Leurs caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles.
 - Les paysages vivants dont le processus évolutif continue. Ils montrent des preuves manifestes de leur évolution au cours du temps.
- Les paysages culturels associatifs se définissent par les fortes connotations religieuses, artistiques ou culturelles de leur environnement naturel, plutôt que par leurs vestiges de la culture matérielle³.



La ferme Thistle Ha', à Pickering, bénéficie d'une servitude protectrice de la FPO.

L'expression « paysage culturel » est plus couramment employée au Canada et à l'échelle mondiale. On la préfère à l'expression « paysage du patrimoine culturel ». La dernière expression est lourde et le terme « patrimoine » n'ajoute rien à la signification.

Les paysages culturels sont l'intégration des gens et des lieux au fil du temps. Avant la deuxième moitié du 20^e siècle, les paysages culturels (même s'ils n'étaient pas nommés) constituaient les cadres acceptés et naturels à l'aide desquels les humains étaient ancrés dans un endroit et dans une collectivité dans la plupart des régions du monde. Les paysages culturels sont une approche ou une façon pour comprendre l'environnement tant et aussi longtemps qu'ils sont matériels. L'approche défend une position selon laquelle les humains existent au sein de la nature dans le cadre d'une biosphère mondiale et toutes les formes de vie sont liées inexorablement à leur géographie et aux écosystèmes de la planète. L'éthique écologique incarnée dans l'approche à l'égard des paysages culturels est très importante et elle

³ Parcs Canada, Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada (Ottawa : 2010). Web.

confère aux paysages mêmes une valeur éducative supplémentaire. Les paysages culturels ne sont pas statiques; ils évoluent sur de longues périodes de temps. Cela n'implique pas une croissance sans restriction, mais plutôt un changement géré à l'aide de certains paramètres établis. En déterminant, en comprenant, en aménageant soigneusement et en reproduisant les approches traditionnelles à l'égard du paysage, les Ontariennes et les Ontariens peuvent s'épanouir et contribuer de façon positive à la lutte contre le changement climatique.

4.2.1. Recommandation : Élargir la série Protégeons le patrimoine ontarien afin de proposer une méthodologie pour identifier et définir les paysages culturels.

Les paysages culturels de l'Ontario – ces endroits qui possèdent encore une culture locale distinctive, des usages traditionnels, une signification et une valeur – méritent d'être préservés pour plusieurs raisons. Ce sont des ressources publiques qui favorisent l'identité communautaire et qui encouragent le tourisme culturel qui, en retour, stimule la revitalisation économique. Ils ont surtout des valeurs culturelles, récréatives, psychologiques et écologiques inhérentes qui contribuent à une société saine et à une planète en santé.

4.2.2. Recommandation : Travailler de concert avec les peuples autochtones de l'Ontario, concevoir un processus et un système qui permettraient à la Couronne de reconnaître, de protéger et de gérer les paysages culturels qui sont considérés être sacrés et/ou avoir une importance culturelle par des communautés autochtones particulières.

L'Ontario compte plus de 120 districts de conservation du patrimoine officiellement désignés, qui ne représentent qu'une petite portion des paysages culturels de la province. Cela inclut, pour la plupart, seulement ceux qui se trouvent dans les grandes collectivités. En dehors des villes, il y a un réseau extraordinaire de paysages culturels qui demeurent relativement intacts dans les collectivités rurales et les petites localités. Ces endroits, qui figurent parmi les ressources culturelles les plus précieuses de la province, sont pourtant situés dans des régions qui sont mal desservies et qui ne possèdent pas les capacités nécessaires pour aborder leur préservation. Les paysages culturels sont importants dans l'ensemble de l'Ontario, mais peut-être encore plus dans les régions rurales et les petites villes où la question de leur préservation demeure un enjeu.

Enjeux et défis

Comme c'est le cas pour l'ensemble du patrimoine culturel, les paysages culturels sont menacés à l'échelle du globe par les problèmes étroitement liés de l'accroissement rapide de la population, de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire à des fins spéculatives, du consumérisme et de la consommation dévastatrice des combustibles fossiles par les humains qui changent le climat de la Terre. Il s'agit d'enjeux gigantesques qui ont émergé dans le monde occidental depuis la fin du 18^e siècle et qui, vers la deuxième moitié du 20^e siècle, ont été adoptés par ce qui est devenu une culture mondiale. La Stratégie ontarienne pour la culture

peut s'harmoniser aux initiatives de lutte contre le changement climatique des autres gouvernements.

L'importance fondamentale des paysages culturels est généralement mal comprise dans le secteur de la planification du patrimoine et de l'aménagement du territoire. Cette incompréhension est attribuable, en partie, au fait que les outils qui sont à portée de la main (principalement la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*) ne constituent pas des mécanismes complets pour encourager l'utilisation et l'évolution continues d'un paysage culturel. Au contraire, ces espaces sont souvent traités comme de grandes manifestations d'un patrimoine matériel (c'est-à-dire comme des artefacts). Un paysage culturel n'est pas simplement la somme de ses parties – une collection d'attributs distincts à préserver de manière isolée. Des paysages différents représentent des valeurs différentes pour des collectivités différentes. De par sa définition, un paysage culturel est lié une collectivité qui lui reconnaît une valeur, qui s'en sert et qui a des intérêts dans sa préservation.



La briqueterie Don Valley Brick Works, à Toronto, bénéficie d'une servitude protectrice de la FPO.

Dans l'aménagement du territoire traditionnel, l'approche de l'identification du patrimoine culturel et naturel est une démarche d'exclusion. Une petite proportion de l'environnement est jugée « spéciale » ou extraordinaire et, par conséquent, traitée différemment. Les poches de ressources culturelles et naturelles sont souvent isolées et vouées à la préservation. Nous devons identifier et protéger tous les paysages culturels comme des systèmes, de la même façon que les environnementalistes comprennent que le monde naturel est

organisé en systèmes écologiques complexes et intimement liés. Les paysages culturels qui revêtent une importance culturelle pour la province profitent à tous les Ontariennes et les Ontariens, font partie de notre héritage commun et sont, par conséquent, mieux protégés au palier fédéral.

4.2.3. Recommandation : Concevoir des mesures dissuasives pour les aménagements qui ont des incidences néfastes sur les paysages patrimoniaux et culturels naturels, comme instaurer une taxe plus élevée pour les nouveaux aménagements.

4.2.4. Recommandation : Créer et mettre sur pied des pouvoirs de planification précis prévus par la loi ainsi que des outils de gestion adaptés pour la protection et l'intendance des paysages culturels.

En Ontario, la cartographie des systèmes du patrimoine naturel est systématiquement réalisée par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), mais elle est entreprise

uniquement pour les systèmes naturels. L'accent est mis sur les espèces en péril, les zones naturelles, les sous-zones ainsi que les systèmes hydrographiques et locaux. Cela dit, le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) pourrait prendre de l'expansion de manière à inclure les paysages culturels, l'archéologie et les biens du patrimoine culturel reconnus.

4.2.5. Recommandation : Travailler de concert avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) afin de dresser un inventaire des paysages culturels qui revêtent une importance pour la province (évalués par rapport au règlement 10/6 de la *Loi*) qui inclut les couches de données liées à l'archéologie, aux biens culturels et patrimoniaux protégés en vertu de la *Loi* et à d'autres répertoires du patrimoine provincial. Élargir le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN), qui est administré par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), de manière à inclure ces données et revendiquer son inclusion dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux.

En intégrant les paysages culturels à la façon de penser et au raisonnement derrière toutes les lois et tous les règlements provinciaux applicables, l'Ontario pourrait établir un cadre de travail juridique et réglementaire progressiste afin de les protéger et de les gérer. En établissant des liens entre la stratégie pour la culture et les stratégies de lutte contre le changement climatique de la province, l'Ontario veillerait à ce que les avantages des paysages culturels sur les plans de l'écologie, de l'éducation et de la démonstration se matérialisent.

Modèles et pratiques exemplaires

L'UNESCO a un guide complet sur la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial qui sont des paysages culturels : http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_26_fr.pdf.

Le document de politique sur les paysages culturels de la Commission de la capitale nationale propose un système d'évaluation : www.ccn-ncc.gc.ca/sites/default/files/pubs/definition-evaluation-paysages-culturels-valeur-patrimonial-terrains-CCN-2004_0.pdf.

L'étude sur les paysages culturels de la ville de Caledon a été bien accueillie et a exercé une influence sur les travaux réalisés par d'autres collectivités rurales dans le sud de l'Ontario : www.caledon.ca/en/live/resources/Criteria_for_the_ID-of_Cultural_Heritage_Landscapes.pdf (en anglais seulement).

L'Agricultural Land Reserve de la Colombie-Britannique, qui a été créée en 1973, a une longue tradition qui consiste à préserver les terres agricoles de choix et rares de la province et à veiller à ce qu'elles conservent leur vocation agricole : www.alc.gov.bc.ca/alc/content/home (en anglais seulement).

Entre 1994 et 1999, Scottish Natural Heritage, en partenariat avec d'autres intervenants, a commandé une série d'études sur l'évaluation de caractérisation du paysage qui, ensemble, couvraient tout le territoire de l'Écosse, et qui ont été utilisées abondamment dans le système

de planification de la mise en valeur. Bien qu'elles soient centrées sur la nature, elles incluent l'environnement culturel www.snh.gov.uk/protecting-scotlands-nature/looking-after-landscapes/lca (en anglais seulement).

Le Conseil européen a élaboré une convention du paysage à Florence, en février 2000. La convention intègre les paysages naturels et culturels globalement et exige que tous les pays membres répertorient et cartographient leurs terres souveraines à la recherche de paysages naturels et culturels : www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008062a.

Le gouvernement de l'Australie est un chef de file de longue date en matière de conservation du patrimoine culturel et de l'intégration du patrimoine naturel et culturel. Ses travaux sur la protection des paysages, des traditions et des artefacts autochtones sont particulièrement intéressants. Ses efforts récents se sont concentrés sur la nécessité d'établir des cadres de gestion pour les paysages culturels afin d'administrer ces lieux dynamiques, de continuer de les utiliser et de préserver leur importance pour les résidents et les visiteurs. Ce document d'information sur les paysages culturels donne une excellente vue d'ensemble : www.environment.nsw.gov.au/resources/cultureheritage/07137cultlandresearch.pdf (en anglais seulement).

4.3. BÂTIR DES COLLECTIVITÉS RÉSILIENTES ET DURABLES

Le développement communautaire peut se définir comme notre façon de planifier, de construire et d'adapter notre environnement bâti. Il fait partie de l'urbanisme, qui aménage des agglomérations, allant des plus petites aux plus grandes villes. L'urbanisme est un processus technique et politique qui touche à l'aménagement du territoire, à la protection et à l'utilisation de l'environnement, au bien-être collectif ainsi qu'à l'aménagement de l'environnement urbain, y compris l'air, l'eau et les infrastructures qui entrent et qui sortent des régions urbaines comme les réseaux de transport, de communication et de distribution.

La conservation du patrimoine et la réutilisation adaptative contribuent à atteindre un objectif plus global qui se résume à accroître la résilience des collectivités autrement qu'en apportant des avantages économiques et environnementaux. Pour devenir des endroits résilients capables de s'adapter aux tendances et aux changements qui se dessinent à l'échelle mondiale, elles doivent se développer à l'échelle locale. Le rapport du Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités *Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités* encourage l'adoption d'une perspective de durabilité à long terme dans le cadre des interventions et de la prise de décisions liées au développement communautaire⁴. Maintenir une perspective durable dans les activités rattachées au développement communautaire signifie que les collectivités devraient adopter une approche fondamentale en quatre temps à l'égard du développement qui tient compte des facteurs environnementaux, économiques sociaux et culturels. « La culture répond à la question des moyens à prendre pour créer un développement communautaire durable⁵. » [Traduction libre] La conservation du patrimoine bâti crée un ancre physique pour la mémoire, les anecdotes et les espaces afin d'encourager une interaction entre les gens, qui peut conduire à une meilleure cohésion sociale et favoriser un sentiment d'identité commun. Les ressources patrimoniales conservées engendrent également un sentiment d'appartenance au sein de la collectivité en créant des traits locaux distinctifs et en rendant la collectivité plus attrayante.

4.3.1. Recommandation : Exiger la conception de plans culturels pour toutes les municipalités en Ontario.

4.3.2. Recommandation : Encourager une planification et une coordination interrégionales afin d'intégrer la protection du patrimoine culturel de manière plus uniforme et d'appliquer les outils de législation et de planification disponibles dans toutes les administrations.

⁴ Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités : Bâtir un meilleur avenir pour tous les Canadiens* (Ottawa : Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités, juin 2006) 64. Web.

⁵ Amy Calder, *What Conservation Can Do For Community: Maximizing the Contributions of Adaptive Reuse Interventions to Community Development* (Waterloo, Ontario : Université de Waterloo, 2015). Thèse. Web.

Les activités de développement communautaire contribuent à l'héritage de la collectivité, en plus d'être diversifiées et d'avoir une grande portée. Elles peuvent être mieux comprises afin d'inclure :

- l'adaptation de la forme bâtie existante au fil du temps ainsi qu'une reformulation et une intégration continues du tissu existant dans les nouvelles collectivités et les nouveaux aménagements;
- l'optimisation des ressources foncières existantes et disponibles pour planifier les collectivités et les routes de transport et pour bâtir des infrastructures;
- la protection des terres agricoles et des espaces verts existants à l'intérieur et autour de nos villes, la création d'espaces verts et de parcs ainsi que l'encouragement d'activités agricoles urbaines;
- l'intégration d'aménagements de grande qualité, abordables et durables à faible et à forte densité dans les petites villes et les villes.



Le district de conservation du patrimoine du centre-ville de Collingwood.

La conservation du patrimoine en tant qu'élément de la planification ne fait pas que préserver le tissu historique d'une collectivité, c'est également un engagement responsable sur le plan environnemental. Les recherches effectuées par la US National Trust for Historic Preservation indiquent qu'il faut entre 35 et 50 ans pour qu'un nouvel immeuble éconergétique économise la

quantité d'énergie perdue pour démolir un immeuble existant⁶. Selon l'étude *New Tricks with Old Bricks*, 50 tonnes d'émissions de carbone sont produites par la construction d'habitations nouvelles par rapport à 15 tonnes pour la remise en état d'une propriété existante. Dans la plupart des maisons étudiées, il a fallu plus de 50 ans pour que cette différence soit compensée par la diminution des émissions de carbone engendrées par la consommation d'énergie quotidienne. On estime que 40 % des matières brutes extraites de la terre sont consommées pendant la construction de nouveaux édifices. La réhabilitation d'édifices anciens nécessite une quantité minimale de matières nouvelles⁷. Les édifices historiques sont souvent adaptés avec succès aux nouvelles utilisations. En vérifiant l'efficacité énergétique des édifices historiques et en prenant des mesures pour les adapter convenablement, l'héritage de nos collectivités et la planète en elle-même peuvent être préservés pour les générations à venir.

« La conservation et l'amélioration de nos ressources bâties existantes, y compris la réutilisation des édifices historiques et anciens, l'écologisation des édifices existants et le réinvestissement dans les collectivités plus anciennes et historiques sont des mesures cruciales pour lutter contre le changement climatique⁸. » [Traduction libre] Les édifices patrimoniaux sont généralement situés dans des secteurs où l'intensification et le réinvestissement sont les plus rentables et les plus écologiques.

Comme les infrastructures publiques sont déjà en place dans ces secteurs, la réhabilitation des édifices existants est tout à fait compatible avec les priorités provinciales comme la *Stratégie en matière de changement climatique*, *Ontario vert*, le Plan de la ceinture de verdure et *Place à la croissance* et avec les politiques émergentes des plans officiels des municipalités et des régions.

4.3.3. Recommandation : Préconiser une réforme de l'évaluation foncière par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) pour les biens patrimoniaux afin de plafonner la valeur d'une propriété une fois qu'une servitude protectrice est appliquée, sans égard à l'utilisation optimale permise en vertu de la réglementation de la planification.

4.3.4. Recommandation : Soutenir les efforts déployés par les municipalités de toutes tailles afin d'intégrer et de protéger le patrimoine culturel en assurant l'adoption rapide des plans officiels qui sont soumis à des appels par l'intermédiaire de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).

Les spécialistes de la durabilité environnementale s'entendent pour dire qu'une quantité d'énergie considérable est incarnée dans un immeuble existant : la brique, le mortier, la pierre taillée et la main-d'œuvre des personnes qui l'ont bâti. La démolition et la construction d'une

⁶ PlaceEconomics, *Measuring the Economics of Preservation: Recent Findings* (Washington, DC : Advisory Council on Historic Preservation, 2011). Web.

⁷ Building and Social Housing Foundation/Empty Homes Agency, *New Tricks with Old Bricks: How Reusing Old Buildings Can Cut Carbon Emissions* (Londres, Angleterre : BHSF, mars 2008). Web.

⁸ Preservation New Jersey, *Sustainability* (2015). Web.

nouvelle maison – même si elle est éconergétique – se traduisent par la fuite de cette énergie incarnée et par la perte d'emplois hautement spécialisés, à l'échelle locale, qui seraient utilisés autrement pour réhabiliter l'immeuble existant. Une étude réalisée par la US National Trust for Historic Preservation en est arrivée à la conclusion suivante : « Collectivement, la réutilisation et la remise en état des édifices réduisent considérablement les effets du changement climatique. Remettre en état, au lieu de démolir et de remplacer, seulement 1 % des édifices de bureaux et des maisons unifamiliales de la ville de Portland au cours des 10 prochaines années aiderait à atteindre 15 % de l'ensemble des cibles de réduction de CO² de leur pays au cours de la prochaine décennie⁹. » [*Traduction libre*]

Les projets de réhabilitation de la Fiducie du patrimoine ontarien entrepris ces 20 dernières années ont donné des proportions, au niveau des coûts pour les projets de conservation, qui en prouvent les avantages sur le plan de la création d'emplois. Par exemple, la réhabilitation du Centre du patrimoine ontarien, de la Maison George-Brown et du Centre des salles de théâtre Elgin et Winter Garden a montré qu'approximativement 10 % du budget a été consacré aux matériaux et que jusqu'à 90 % du budget a été affecté aux services et à la main-d'œuvre. La recherche du Preservation Green Lab a révélé que la « réhabilitation historique est une tradition qui dure depuis 32 ans et qui a créé 2 millions d'emplois et généré 90 milliards de dollars en investissements privés » [*Traduction libre*] et que 50 % plus d'emplois ont été créés dans des projets de réhabilitation de logements que dans les constructions nouvelles¹⁰. En plus de créer plus d'emplois dans l'économie locale, la réhabilitation remet l'argent dans l'économie locale plus rapidement et avec un multiplicateur économique plus grand. Par-dessus tout, en réduisant la quantité de nouveaux matériaux consommés, les projets de conservation sont plus durables, par nature, que les nouvelles constructions.

4.3.5. Recommandation : Adopter un modèle d'évaluation économique qui établit des liens entre un bon aménagement du territoire et une économie viable et durable et qui reconnaît la contribution de la réutilisation adaptative et de la réorientation à la croissance économique dans les collectivités par la création d'emplois et la tenue d'activités dérivées.

Enjeux et défis

- la reconnaissance et la protection de notre tissu bâti existant et de son importance pour procurer un sentiment d'appartenance à nos collectivités;
- la détermination des ressources patrimoniales locales et le renforcement des capacités pour la protection et l'intégration du patrimoine en guise de pierre angulaire d'une saine conservation;

⁹ Preservation Green Lab of the National Trust for Historic Preservation, *The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse* (Washington, DC : 2012).

¹⁰ Ibid.

- la protection des terres du patrimoine naturel et des terres agricoles dans la banlieue des grandes régions urbaines, particulièrement dans la région du grand Toronto et la région élargie du Golden Horseshoe;
- la viabilité économique, c'est-à-dire comprendre l'importance des édifices patrimoniaux comme des éléments matériels qui donnent une signification à l'endroit tout en s'adaptant aux nouvelles utilisations, aux personnes et aux histoires;
- la sensibilisation aux avantages économiques de la réutilisation des édifices patrimoniaux qui crée 50 % plus d'emplois que les nouvelles constructions de valeur égale en dollars;
- la mise en place uniforme et rigoureuse des outils de planification existants (Plan de la ceinture de verdure, Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, Place à la croissance) afin de réduire l'étalement et d'accroître la densité.

Modèles et pratiques exemplaires

Des outils mis à la disposition des municipalités sont inclus dans le document sur le processus d'aménagement du territoire :

www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/Heritage_Tool_Kit_Heritage_PPS_infoSheet_Fr.pdf.

Les outils législatifs existants identifient les zones protégées et permettent leur intégration dans le processus d'aménagement un site à la fois, comme :

- *le Plan de la ceinture de verdure* : www.mah.gov.on.ca/Page2294.aspx
- *le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara* : <http://escarpment.org/landplanning/plan/index.php> (en anglais seulement)
- *la Loi de 2005 sur les zones de croissance* : www.placestogrow.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=9&%0bltemid=14&lang=fr
- *la Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges* : www.ontario.ca/fr/lois/loi/01o31

En dehors des lois provinciales, il y a plusieurs exemples, au Canada et aux États-Unis, où l'intégration de la culture dans l'aménagement agit comme une force motrice pour la conservation et l'adaptation des endroits dans les économies changeantes :

- *Municipal Cultural Planning (planification culturelle municipale)* : <http://static1.squarespace.com/static/546bbd2ae4b077803c592197/t/54b3e63be4b027b160a1cbf9/1421076027460/CUIPublications.MunicipalCulturalPlanning.pdf> (en anglais seulement)
- *Our Humboldt – Culture-Led Strategic Plan (plan stratégique axé sur la culture de la Ville de Humboldt) (Saskatchewan)* : <http://static1.squarespace.com/static/546bbd2ae4b077803c592197/t/54b6e121e4b06f2c55df54a3/1421271329295/CUIPublication.Humboldt+Strategic+Plan.pdf> (en anglais seulement)

- *National Trust for Historic Preservation – Historic Properties Redevelopment Program* (programme de remise en valeur des biens historiques du National Trust for Historic Preservation) : www.preservationnation.org/information-center/economics-of-revitalization/hprp/#.Vk8lk9JFCM8

L'initiative de programmation conjointe Patrimoine culturel de l'Union européenne vise à accroître la valeur des investissements dans la recherche et le développement ainsi que dans les infrastructures à l'échelle nationale et au niveau de l'Union européenne à l'aide d'une planification, d'une mise en œuvre et d'une évaluation conjointes intentionnelles des programmes de recherche nationaux : www.jpi-culturalheritage.eu (en anglais seulement).

4.4. CONSERVER LE PATRIMOINE MATÉRIEL

Les cultures et les sociétés s'expriment dans des formes et des modalités d'expression, tant matériels que non matériels, qui constituent leur patrimoine. Ces formes et modalités doivent être respectées¹¹.

Le patrimoine matériel comprend notamment les édifices et les lieux historiques, les monuments et les artefacts qui sont dignes d'être préservés pour l'avenir. Cela inclut les objets qui sont importants pour l'archéologie, l'architecture, la science ou la technologie d'une culture particulière¹². [Traduction libre]

Le patrimoine matériel est la manifestation physique de notre histoire transmise d'une génération à l'autre. Il représente les progrès d'une société, y compris ses théories en matière d'industrie, de conception et de culture, telles qu'elles sont vues à travers les objets produits. Le patrimoine matériel englobe l'objet à des échelles variées, allant de l'artefact archéologique aux structures bâties, dans un contexte physique. Il existe également des échelles d'interaction avec l'objet, y compris avec les intervenants intérieurs, les acteurs de l'industrie et les artisans, les concepteurs et les ingénieurs, les développeurs et les planificateurs.

¹¹ Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Document de Nara sur l'authenticité (Japon : 1994).

¹² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Tangible Cultural Heritage* (Caire, Égypte : Bureau de l'UNESCO au Caire, 2015) Web.

Lieux de culte en Ontario

Pour nous joindre
English

CE SITE EST TENU À JOUR PAR LA :
FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN
DONNER VIE À NOTRE HISTOIRE

Inventaire

Recherche avancée d'inventaire | Recherche avancée

AAA | Imprimez | Courriel | Partager

Lieux de culte en Ontario

Accueil
Inventaire
Histoire
Architecture
Contexte communautaire
Évaluation
Conservation
FAQ
Liens
Pour nous joindre

Inventaire

Cette base de données fournit des renseignements exhaustifs sur les lieux de culte de l'Ontario – allant de la religion qui a présidé à la construction de l'édifice à l'architecte qui l'a conçu, en passant par le type de matériaux utilisés. Grâce aux recherches à venir – et avec l'aide de nos utilisateurs, dont vous faites partie – la base de données continuera de grandir. Consultez-la régulièrement pour voir les mises à jour apportées à l'inventaire.

Même si nombre de propriétés figurant sur l'inventaire des lieux de culte de l'Ontario sont importantes sur le plan historique et architectural, leur présence à l'inventaire ne dénote pas en elle-même une valeur patrimoniale ou un régime de protection juridique. Pour obtenir des renseignements sur l'évaluation et la protection des propriétés patrimoniales, veuillez consulter la publication [Protégeons le patrimoine ontarien](#).

À l'heure actuelle, la base de données contient plus de 3 600 entrées. Si nous avons identifié plus de 5 000 sites à ce jour, tous n'ont pas encore été traités et inclus dans la version en ligne de l'inventaire.

L'inventaire des lieux de culte de l'Ontario est un processus en cours de réalisation et nous encourageons le public à nous donner son avis sur son contenu. Un édifice religieux particulier peut avoir été omis de l'inventaire pour un certain nombre de raisons, notamment :

- la recherche et l'enregistrement de l'édifice sont incomplets;
- l'édifice ne satisfait pas aux critères d'inclusion à l'inventaire;
- la Fiducie n'a pas connaissance de l'existence de l'édifice.

L'inventaire des lieux de culte de l'Ontario est en cours d'élaboration et sera étoffé – merci de votre patience. Si vous ne parvenez pas à trouver un lieu de culte en particulier, envoyez-nous un courriel à placesofworship@heritagetrust.on.ca

Explorez notre Guide des plaques en ligne

Cette base de données vous donne accès à plus de 1 200 plaques évoquant les personnes, les lieux et les événements qui ont façonné l'histoire de l'Ontario.

[Pour en savoir plus](#)

Le sujet du patrimoine matériel intègre la recherche de l'objet, son histoire, son utilisation ainsi que sa conception. Il englobe tous les techniciens concernés par la recherche et la préservation de l'objet, y compris les archéologues, les historiens, les scientifiques en conservation, les conservateurs ainsi que d'autres conseillers variés. L'étude et la continuité des compétences traditionnelles et du savoir-faire artisanal sont liées intégralement à la compréhension de l'objet du patrimoine physique.

« Les objets sont importants pour l'étude de l'histoire humaine dans la mesure où ils donnent une base concrète aux idées, et peuvent ainsi les valider. Leur préservation témoigne d'une reconnaissance de la nécessité du passé et des choses qui nous en content l'histoire. Les objets préservés viennent aussi valider les souvenirs; et à la différence d'une reproduction ou d'un substitut, ces témoins réels de l'Histoire attirent les gens et leur offrent un support brut qui leur permet de toucher du doigt le passé. Cela présente, malheureusement un danger, car les endroits et les choses sont abîmés par les touristes, la lumière nécessaire pour les exposer ainsi que les autres risques qui sont pris pour faire connaître un objet et le rendre disponible.

La réalité de ce risque souligne le fait que, comme tous les artefacts sont dans un état constant de transformation chimique, l'objet qui est considéré être préservé est en fait en mutation – il n'est jamais comme il a déjà été. Dans le même ordre d'idées, le



La Place Fulford, à Brockville, appartient à la Fiducie du patrimoine ontarien, qui se charge de son exploitation.

changement est l'importance que donne chaque génération au passé et aux artefacts qui la lient au passé¹³. » [Traduction libre]

Les manifestations du patrimoine matériel forment la toile de fond de nos vies. Ce sont les paysages culturels que nous continuons de cultiver, les districts de conservation du patrimoine dans lesquels nous vivons et les rivières sur lesquelles nous pagayons. En Ontario, ces manifestations sont constamment remises en cause par les

pressions croissantes liées à l'aménagement qui font augmenter la densité dans notre tissu historique urbain et qui étendent l'environnement bâti à l'intérieur de nos paysages naturels. Il y a des tensions entre la croissance, l'aménagement et la conservation du patrimoine. Comme le fait remarquer la Fiducie nationale du Canada, « en dépit des éléments qui prouvent le contraire, plusieurs acteurs dans le domaine de la mise en valeur immobilière continuent de présenter la réhabilitation du patrimoine comme un défi technique et financier insurmontable¹⁴ ». [Traduction libre]

4.4.1. Recommandation : Encourager l'utilisation, par les municipalités, de mesures incitatives et d'outils innovants, comme des primes à la densification, des exemptions des exigences courantes comme le stationnement et des réductions d'impôts fonciers afin de préserver les propriétés patrimoniales.

Une fois que la décision a été prise de conserver un paysage culturel, une structure ou un site patrimonial ou un objet de la culture matérielle, d'autres tensions sont soulevées lorsqu'il est question de décider de ce qui doit être préservé. Les décisions liées à la préservation peuvent comporter plusieurs facettes et des valeurs divergentes peuvent être accordées à l'ensemble d'un paysage ou d'une structure, à des attrait et des points de vue importants, à l'intention initiale d'un créateur ou d'un concepteur et à l'état actuel des paysages, des structures et des matériaux existants.

Le patrimoine matériel est fondamentalement ce qui est physique, mais on ne peut pas comprendre et valoriser les édifices, les paysages et la culture matérielle séparément de la culture, de l'éducation et de l'interprétation. Des aspects de la culture matérielle de l'Ontario sont présentés dans de grandes institutions comme le Musée royal de l'Ontario ainsi que dans les quelque 600 petits musées communautaires répartis aux quatre coins de la province¹⁵.

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Matériel Culturel Heritage* (Caire, Égypte : Bureau de l'UNESCO au Caire, 2015) Web.

¹⁴ Fiducie nationale du Canada, *Héritage Canada La fiducie nationale* (Ottawa : 2014). Web.

¹⁵ Association des musées de l'Ontario (AMO), *Engaging Your Community: A Toolkit for Museums* (Ontario : 2015). Web.

Chaque musée communautaire procure une expérience conservée rattachée à un segment de l'histoire de l'Ontario. La conservation est d'une importance cruciale pour le patrimoine matériel, car elle dicte les objets qui doivent être préservés en s'appuyant sur les valeurs actuelles de la société, en plus de déterminer les objets qui ont de la valeur ainsi que leur interprétation. Les objets conservés pourront être consultés, étudiés et interprétés par les générations futures. La conservation est ultimement un processus subjectif, ce qui mène non seulement à une variation dans le traitement du patrimoine matériel, mais également à des approches divergentes de la narration et du récit.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'approche intentionnelle conçue pour relier ces nombreux musées et les histoires qu'ils racontent. Un leadership et un soutien de la province s'avèrent nécessaires pour créer un cadre global et bien réfléchi afin de communiquer la portée et la profondeur de l'histoire de l'Ontario. Bien que les musées jouent un rôle primordial pour présenter et communiquer l'héritage, ils sont également un élément important dans la stratégie touristique de l'Ontario.

Il a été déterminé que le tourisme contribue de manière importante à la revitalisation économique¹⁶. Dans le rapport de 2009, *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme*¹⁷, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport établit 13 régions touristiques, qui possèdent chacune un organisme touristique régional indépendant qui se charge de la direction et de la coordination afin de soutenir des régions touristiques concurrentielles et durables.

4.4.2. Recommandation : Créer une stratégie touristique axée sur le patrimoine culturel afin de concevoir une narration globale pour le patrimoine de l'Ontario qui sera coordonnée avec les activités sectorielles des musées existants; proposer des normes et des critères pour la qualité des produits patrimoniaux et intégrer le patrimoine aux politiques, aux stratégies et aux programmes de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (SPOMT) et des organismes touristiques régionaux (OTR) dans chacune des régions touristiques de la province.

Le patrimoine matériel n'est pas statique. Il évolue constamment en raison des forces inévitables comme la fluctuation des valeurs de la société, la décomposition et la détérioration. Pour continuer de conserver et de préserver le patrimoine matériel pour les générations à venir, il doit y avoir des praticiens – des artisans du patrimoine, des restaurateurs et des scientifiques en conservation – afin de préserver les objets et les lieux matériels. Il est largement reconnu que le réservoir spécialisé de ressources humaines dans le secteur est en décroissance et qu'il n'est pas suffisant pour soutenir l'industrie. Des praticiens non qualifiés ou mal qualifiés peuvent causer des torts irréversibles ou même provoquer la perte totale d'artefacts culturels

¹⁶ Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS), *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme* (Toronto : 2009). Web.

¹⁷ Ibid.

irremplaçables. Le rétrécissement du bassin de ressources humaines est une occasion pour la province de créer une nouvelle industrie qui apporte des avantages économiques.

4.4.3. Recommandation : S'associer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) afin de concevoir un programme d'apprentissage pour les artisans du patrimoine culturel avec une concentration particulière sur l'art, le savoir-faire et les techniques de la conservation.

Enjeux et défis

- la perte physique de l'environnement bâti de l'Ontario en raison de l'aménagement croissant, des démolitions, des altérations irréflechies aux édifices et aux paysages et de l'élimination des sites archéologiques;
- les tensions qui entourent le choix des objets à préserver, qui est une décision multidimensionnelle fondée sur des valeurs intangibles et sur les objectifs du restaurateur;
- la conservation et l'interprétation sont subjectives en elles-mêmes et fondées sur les valeurs et les tendances changeantes de la société; elles sont dictées par l'utilisation et les objectifs des intervenants qui sont chargés de conserver et d'interpréter l'objet;
- le combat des petits musées répartis aux quatre coins de l'Ontario qui doivent négocier entre préserver l'intégrité physique du patrimoine matériel et en assurer l'accès et l'utilisation continue afin de faire valoir sa pertinence dans la société;
- le manque de ressources dans les 600 musées communautaires de l'Ontario pour conserver et interpréter leurs collections;
- le rétrécissement graduel du réservoir spécialisé de ressources humaines dans les métiers du patrimoine ainsi que la diminution du nombre de restaurateurs, de scientifiques en conservation et de cheminements de carrière pour garder les diplômés en conservation dans le domaine.

Modèles et pratiques exemplaires

L'Heritage Craft Alliance Ltd., au Royaume-Uni, offre une formation et une évaluation accréditées pour les praticiens qui possèdent des compétences dans le domaine du patrimoine bâti, y compris un programme d'apprentissage en artisanat traditionnel de niveau 3 : www.heritagecraftalliance.co.uk (en anglais seulement).

Le gouvernement du Yukon offre aux résidents du territoire la possibilité de perfectionner leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine du patrimoine à l'aide du Yukon Heritage Training Fund (HTF) : www.tc.gov.yk.ca/fr/htf.html.

Le guide Tourisme culturel et patrimonial de la Nouvelle-Écosse, qui a été conçu avec l'aide financière de la Table fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Culture, décrit

l'importance de la culture et du patrimoine ainsi que la marche à suivre pour planifier le tourisme culturel et patrimonial et pour lui faire une place importante à l'échelle communautaire : https://cch.novascotia.ca/sites/default/files/inline/documents/cultural_heritage_tourism.pdf (en anglais seulement).

La feuille de route de l'UNESCO relative à la conception d'une stratégie globale pour la conservation du patrimoine et le tourisme patrimonial le long de la Route de la soie propose un modèle pour l'élaboration d'une stratégie plurigouvernementale centrée sur les principes de base de la croissance durable, sur le développement communautaire ainsi que sur la gestion et la conservation du patrimoine : <http://whc.unesco.org/document/135288> (en anglais seulement).



4.5. RENFORCER LA PROTECTION ARCHÉOLOGIQUE

Collections

En Ontario, les collections archéologiques sont considérées comme des biens de la Couronne recueillis dans le cadre d'un processus de délivrance de permis provincial autorisé par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (Partie VI de la *Loi*)¹⁸. Il n'existe pas d'installation d'entreposage centrale pour les collections archéologiques. Chaque archéologue est plutôt responsable de ses propres collections, conformément aux modalités et aux conditions de son permis. Au fil du temps, les archéologues partent à la retraite, décèdent, quittent la profession ou déménagent à l'extérieur de l'Ontario. Dans d'autres cas, les collections sont déposées dans des établissements d'enseignement et, de temps à autre, dans de petits musées. La perte de la mémoire collective et la séparation des collections de la documentation peuvent mettre ces artefacts en péril.

Un plan s'impose afin de déterminer les moyens que prendra la province pour gérer les collections archéologiques et les documents d'excavation et de conservation qui s'y rattachent. La meilleure pratique consiste à ce que la Couronne affirme sa responsabilité en faisant un suivi des collections, c'est-à-dire en créant et/ou en soutenant un centre d'entreposage public ou un réseau de dépôts. Il convient de noter que dans plusieurs provinces, comme en Alberta, les artefacts archéologiques sont dirigés vers des dépôts provinciaux précis.

4.5.1. Recommandation : Créer ou déterminer une installation d'entreposage et de conservation centrale (ou des installations régionales) qui accueillerait les collections archéologiques ainsi que les documents d'excavation et de conservation connexes produits en Ontario.

Application de la loi et inspection

À l'heure actuelle, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, qui ne possède pas de personnel chargé de l'application de la loi dans le domaine archéologique, doit compter sur le soutien du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). Par surcroît, aucune inspection proactive n'est effectuée sur les sites archéologiques. Cette situation est fort différente des autres administrations où, pendant les excavations majeures, des inspecteurs du gouvernement visitent régulièrement les sites, rencontrent les archéologues et veillent à ce que les normes pertinentes soient respectées.

4.5.2. Recommandation : Créer une fonction d'agent d'application des normes archéologiques dotée des pouvoirs d'un agent de la paix semblables à ceux des agents de protection de la nature. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) et/ou le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement

¹⁸ Gouvernement de l'Ontario, *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi ») (Ontario : 1990). Web.

climatique (MEACC) serait chargé de faire respecter la Partie VI de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi »).

Archéologie et aménagement du territoire

L'intégration de l'examen archéologique aux applications liées à la planification n'est pas encore assez uniforme dans la province. Quelques municipalités possèdent des employés en archéologie, mais seulement une poignée d'entre elles peuvent compter sur un personnel archéologique qui participe à l'examen des aménagements. Il faut former davantage les intervenants qui ne sont pas des archéologues – en particulier les planificateurs, les membres des comités chargés du patrimoine municipal et les décideurs – en ce qui concerne l'archéologie et l'aménagement du territoire.

L'archéologie est abordée dans le volume de la série Protégeons le patrimoine ontarien qui porte sur l'aménagement du territoire, mais seulement brièvement et en référence à la version 2005 de la DPP. Cette fiche de renseignements et cette ligne directrice pourraient être mises à jour et élargies afin d'aborder les plans directeurs archéologiques en détail et de lancer une discussion sur les stratégies d'atténuation et les options qui pourraient éclairer le processus d'aménagement du territoire.

4.5.3. Recommandation : Partager la cartographie numérique et les emplacements des sites archéologiques connus avec les municipalités et fournir des directives pour leur intégration dans le processus d'examen des aménagements en vue d'obtenir les approbations municipales (palier supérieur et inférieur).

4.5.4. Recommandation : Concevoir un nouveau guide archéologique pour les non-archéologues dans le cadre de la série Protégeons le patrimoine ontarien afin de s'assurer que le processus archéologique soit compris et utilisé uniformément par les planificateurs et les décideurs.

Avis publics pour les sites archéologiques

À l'heure actuelle, comme les sites archéologiques ne sont pas enregistrés sur le titre foncier, les propriétaires peuvent en ignorer l'existence. Il n'existe pas de système facile au moyen duquel les membres de la population (y compris les propriétaires et les courtiers) peuvent trouver les adresses ou les emplacements des sites archéologiques. Cette lacune mène à la destruction des sites archéologiques par les propriétaires qui ne sont pas conscients de leur existence. En outre, la cartographie numérique utilisée pour les sites archéologiques est généralement en données ponctuelles plutôt qu'en polygones ou en données spatiales. Les données ponctuelles ne sont efficaces que pour les très petits sites, car les sites archéologiques de plus grande taille peuvent dépasser les limites des propriétés.

Adopter une approche axée sur les polygones permet d'identifier entièrement une ressource ou un site archéologique et de mettre en place suffisamment de zones tampons autour des aires connues ou confirmées afin de communiquer une probabilité archéologique accrue. Les

données sur les sites archéologiques connus et probables peuvent être partagées avec les autorités d'approbation afin d'éviter la destruction accidentelle des sites qui s'étendent à travers les limites des propriétés.

4.5.5. Recommandation : Élargir le système Information sur les terres de l'Ontario (ITO) géré par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) afin d'inclure la base de données sur les sites archéologiques administrée par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS).

4.5.6. Recommandation : Revoir le cadre juridique archéologique en Ontario afin que les sites archéologiques soient enregistrés sur le titre foncier et utiliser des polygones pour décrire les sites archéologiques plutôt que des données ponctuelles.

Éducation de la population et partage de l'information

Des quantités importantes de collections archéologiques sont déterrées et de données sont créées chaque année, et pourtant, les renseignements dérivés de ces collections ne doivent pas obligatoirement être partagés avec la collectivité affiliée sur le plan culturel, la population, le milieu universitaire ou avec d'autres parties intéressées. La pratique de l'archéologie présente des avantages extraordinaires pour la population et peut éclairer notre compréhension des cultures antérieures.

Modèles et pratiques exemplaires

Dans la province de l'Alberta, tous les rapports archéologiques sont versés dans les archives provinciales et les artefacts qui s'y rattachent sont hébergés au Royal Alberta Museum : <http://culture.alberta.ca/heritage-and-museums/programs-and-services/archaeological-survey/archaeological-research-permit-management-system> (en anglais seulement).

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) et le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) possèdent des agents qui appliquent la loi sur le terrain :

- MRNF : www.ontario.ca/fr/page/pouvoirs-et-autorisations-des-agents-de-protection-de-la-nature
- MEACC : www.ontario.ca/fr/document/quoi-doit-sattendre-quand-un-agent-de-lenvironnement-vient-inspecter-notre-entreprise-guide-succinct

Les offices de protection de la nature possèdent également des agents de protection de la nature qui appliquent la loi en cas d'infractions provinciales liées à l'environnement sur des terres protégées, comme le stipule la *Loi sur les offices de protection de la nature* (1990) : www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c27.

La province de la Colombie-Britannique utilise une approche axée sur les polygones pour déterminer les zones protégées ainsi que les autres types de données sur le terrain : www.for.gov.bc.ca/hts/risc/pubs/earthsci/terrain/assets/terrain.pdf (en anglais seulement).

Le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et les pays scandinaves emploient tous des systèmes de cartographie avancés pour gérer l'archéologie, par exemple :

- ARCHSEARCH, Royaume-Uni : <http://archaeologydataservice.ac.uk/archsearch> (en anglais seulement)
- EDNA, les Pays-Bas : www.dans.knaw.nl/en/about/services/archiving-and-reusing-data/easy/edna?set_language=en (en anglais seulement)

ARIADNE permet aux archéologues d'accéder aux infrastructures de recherche transnationales, y compris à des bases de données, à des ressources pour la formation et à des ateliers en ligne dans l'ensemble de l'Europe : www.ariadne-infrastructure.eu (en anglais seulement).

L'État du Maryland et la province de Terre-Neuve-et-Labrador ont tous les deux d'excellentes pratiques de publication et de partage de l'information pour l'archéologie :

- État du Maryland : www.jefpat.org/mac_lab.html (en anglais seulement)
- Terre-Neuve-et-Labrador : www.btcrd.gov.nl.ca/pao/index.html (en anglais seulement)

4.6. SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

En Ontario, il y a une cartographie bien établie et détaillée des biens culturels matériels, comme en témoignent ses théâtres, ses musées, ses sites archéologiques et ses galeries d'art. Le patrimoine culturel immatériel – ces choses que nous ne pouvons pas toucher physiquement, comme les traditions, les histoires, les rituels, la musique, la danse et l'artisanat – attire moins l'attention jusqu'à ce que des pays se mettent, récemment, à en déterminer, à en valoriser et à en sauvegarder la pertinence un peu partout dans le monde. Ce mouvement international qui vise à reconnaître l'intangible comme un élément distinct de la culture matérielle prend ses racines dans la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a adopté, en 2003, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'article 2 de la Convention contient une définition exhaustive du patrimoine culturel immatériel :

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la

créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable¹⁹.



La Fiducie du patrimoine ontarien et la Première Nation Wasauksing ont commémoré le chef Francis Pegahmagabow à l'aide d'une plaque provinciale (2015).

Le patrimoine immatériel inclut les traditions orales, les expressions, la langue, les arts de la scène (musique, danse ou théâtre), les pratiques sociales, les rituels ou les cérémonies ainsi que les

¹⁹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, France : novembre 2015).

événements festifs, les connaissances et les pratiques en lien avec la nature et l'univers, de même que le savoir-faire traditionnel. Ce sont ces expressions de la culture, transmises de génération en génération, qui contribuent à former son identité, à nous rapprocher de nos ancêtres.

En incitant les collectivités d'un bout à l'autre de l'Ontario à aider à déterminer et à promouvoir leurs biens patrimoniaux immatériels, nous pouvons bâtir des communautés plus fortes, plus dynamiques et plus inclusives. Le partage de ces expressions culturelles peut mener à une compréhension et à une appréciation entre les cultures. Cela ne peut se faire que si les gardiens de ces connaissances et de ce savoir-faire uniques continuent de les partager avec les générations futures.



La province de l'Ontario a déterminé le patrimoine immatériel dans sa publication de 2005 *Renforcement du patrimoine ontarien* : « Le patrimoine culturel comprend des ressources intangibles ou non matérielles comme des traditions, des cérémonies, des attitudes, des croyances, des histoires de famille, des contes, des danses, des jeux, des noms et des langues. Ces ressources sont au cœur même du patrimoine culturel et reflètent notre identité individuelle et collective en tant qu'Ontariennes et Ontariens. »

La *Loi sur le patrimoine culturel* de 2011 du Québec aborde la nécessité de protéger et de gérer le patrimoine immatériel : « patrimoine immatériel » : les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de

son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public²⁰. »

4.6.1. Recommandation : Adopter la définition du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture mentionnée dans la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2003).

La population diversifiée de l'Ontario contribue à la narration de notre patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, le patrimoine immatériel de la province est aussi diversifié que les nombreuses cultures et ethnicités de ses citoyens.

Les débuts de l'histoire de l'Ontario ont été caractérisés par les interactions entre les Autochtones et les populations britanniques et françaises. Avec une culture profondément enracinée dans la nature, les peuples autochtones embrassent le patrimoine culturel immatériel dans leur conviction, selon laquelle il n'y a pas d'obstacle entre les univers spirituel et physique. Une étude de recherche effectuée en 2007 et commandée par la Commission canadienne du tourisme a révélé que les expériences culturelles liées à la culture autochtone sont considérées comme une facette véritablement distinctive du Canada²¹. Aujourd'hui, les populations combinées des Premières Nations, des Métis et des Inuits de plus de 300 000 personnes constituent la plus importante concentration au pays²². Et pourtant, 10 langues autochtones se sont perdues au cours des 100 dernières années²³.

Tandis que nous célébrons 400 ans de présence française en Ontario, notre population francophone de plus de 600 000 personnes, qui est la plus importante en Amérique du Nord en dehors du Québec, comprend des gens originaires de plusieurs pays. La communauté francophone de la province est bien représentée dans le nord-est et l'est de l'Ontario²⁴.

Les narrations autochtones, britanniques et françaises forment une grande partie de l'identité de l'Ontario qui, à travers les vagues d'immigration subséquentes de la population de la province, est devenue la plus diversifiée sur le plan culturel au Canada : selon le recensement de 2011, 28,5 % des résidents permanents sont nés en dehors du pays²⁵. Chaque année, l'Ontario accueille une grande proportion de nouveaux arrivants au Canada. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 a révélé que la province a accueilli plus de 501 000 immigrants ou

²⁰ Assemblée nationale, projet de loi 82 : loi sur le patrimoine culturel (Québec : province du Québec, 2011).

²¹ Tourism Magazine, Authenticity: Tourists and First Nations Insist On It! Tourism Magazine, volume 005, numéro 04. (Ontario : avril 2008). Web.

²² Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS), Raconter nos histoires, faire croître notre économie Concevoir une stratégie de la culture pour l'Ontario (Ontario : MTCS, 2015). Web.

²³ Mary Jane Norris, Aboriginal Languages in Canada: Emerging Trends and Perspectives on Second Language Acquisition (Ottawa : avril 2014). Web.

²⁴ Office des affaires francophones, La communauté francophone de l'Ontario (Ontario : gouvernement de l'Ontario, 2014).

²⁵ Statistique Canada, Immigration et diversité ethnoculturelle en Ontario – série « Perspective géographique » de l'ENM (Ottawa : Statistique Canada, 2011). Web.

43,1 % de l'ensemble des immigrants récents du Canada²⁶. Il y a plus de 3,3 millions de membres des minorités visibles qui s'identifient comme tels en Ontario, y compris une représentation de plus de 200 identités ethniques²⁷. La population diversifiée de l'Ontario apporte plusieurs couches de compréhension, de traditions et de pratiques culturelles dans la province.

Enjeux et défis

La perte du patrimoine culturel immatériel peut être empêchée uniquement en veillant à ce que les traditions, le savoir-faire et les significations dans sa création, son adoption et sa transmission puissent être reproduits et sauvegardés. Plusieurs formes de patrimoine immatériel sont représentées et transmises oralement à travers les langues, les chansons et les récits oraux, qui présentent des défis uniques pour les garder bien vivants. La fragilité de ces expressions et traditions culturelles et la nécessité de documenter le savoir qu'elles renferment posent problème. Au Canada, les renseignements sur le patrimoine matériel important sont partagés à l'aide de plateformes comme le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux²⁸, mais le patrimoine immatériel n'est pas représenté actuellement au moyen d'une plateforme commune.

4.6.2. Recommandation : Favoriser la création d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel en péril, qui inclut les langues autochtones, et préconiser son inclusion dans un répertoire national.

Comme le patrimoine immatériel est une pratique vivante, il est facilement touché par des facteurs comme la migration des jeunes vers les villes, un changement social ou un conflit, la technologie, la mondialisation, la marginalisation et la suppression ou la domination culturelle par la culture populaire grand public anglophone. Le défi consiste à garder un bien patrimonial immatériel dynamique et significatif tout en protégeant et en respectant les coutumes et les traditions à la base. C'est quand les populations cessent de raconter leurs histoires dans leurs collectivités que nous perdons notre patrimoine immatériel collectif et que nous risquons de perdre notre identité. Le patrimoine immatériel s'épanouit lorsque les collectivités s'approprient les traditions, le savoir-faire et les coutumes au sein de leurs quartiers et des collectivités rurales et quand elles les partagent à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ontario.

4.6.3. Recommandation : Concevoir des instruments pour encourager et protéger le droit et la capacité des collectivités afin de continuer de représenter leur patrimoine culturel immatériel dans le cadre de leurs propres démarches pour le gérer et le soutenir.

²⁶ Statistique Canada, Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada – Enquête nationale auprès des ménages (Ottawa : Statistique Canada, 2011). N° de catalogue : 99-010-X2011001. Web.

²⁷ Ministère des Finances de l'Ontario (MFO), Faits saillants de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Fiche d'information 2 (Oshawa, Ontario : Bureau des politiques économiques, 2013). Web.

²⁸ Parcs Canada, Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, (Ottawa : Parcs Canada, 2015).

Modèles et pratiques exemplaires

Le Smithsonian Center for Folklife and Cultural Heritage est le volet recherche et éducation de la Smithsonian Institution, consacré à « la recherche en collaboration, la présentation, la conservation et la continuité du savoir traditionnel et du talent artistique au sein de différentes communautés culturelles contemporaines aux États-Unis et dans le monde entier ». [*Traduction libre*] Le centre a un vaste mandat, qui consiste essentiellement à effectuer des recherches orientées sur les politiques relatives au patrimoine ethnographique et culturel : www.folklife.si.edu/cultural_heritage/policy.aspx (en anglais seulement).

L'inclusion, par le gouvernement du Québec, du patrimoine immatériel dans la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2011 est instructive :

www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C21F.PDF.

Terre-Neuve-et-Labrador a lancé une stratégie active en 2006 pour son patrimoine vivant qui se concentre sur la documentation, la célébration, la transmission et la diffusion et qui offre un soutien aux entreprises culturelles qui s'y rattachent : www.btcrd.gov.nl.ca/heritage/ich.html (en anglais seulement).

4.7. SENSIBILISER LA POPULATION ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION

La participation de la population au patrimoine fait référence aux différents processus au moyen desquels les gens vivent des expériences, ont des interactions et exercent une influence par rapport à notre compréhension du passé et aux processus qui façonnent les moyens à l'aide desquels les générations à venir renoueront avec le passé.

Le Creative City Network of Canada définit l'engagement à l'égard de la culture et du patrimoine comme suit :

1. *une connaissance des arts, de la culture et du patrimoine qui existent au sein de nos collectivités;*
2. *une participation aux activités artistiques, culturelles et patrimoniales communautaires;*
3. *une reconnaissance de l'importance des arts, de la culture et du patrimoine pour les collectivités sur les plans économique, culturel et social²⁹. [Traduction libre]*

Le National Co-ordinating Centre for Public Engagement en Grande-Bretagne le définit comme « la myriade de façons à l'aide desquelles l'activité et les avantages de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent être partagés avec la population. L'engagement est, par définition, un processus bidirectionnel, qui implique une interaction et une écoute, dans le but de procurer un avantage mutuel³⁰. » [Traduction libre]

Dans les collectivités de l'Ontario, nous trouvons des endroits pour vivre des expériences, pour avoir des interactions et pour exercer une influence par rapport au patrimoine culturel. Nous nous familiarisons avec le patrimoine par des narrations, dans des espaces publics et dans des endroits qui nous interpellent personnellement. Nos expériences sont souvent directement liées à des établissements comme des centres culturels, des musées, des galeries et des lieux historiques, des écoles et des universités, des bibliothèques et des archives ainsi que des espaces publics comme les plaques et les monuments, les lieux sacrés, les sites utilisés à des fins traditionnelles, de même que les parcs, les sentiers et les aires naturelles. Les plateformes en ligne, comme les sites Web, les blogues et les dépôts numériques, multiplient les occasions de nous familiariser avec le patrimoine culturel et d'y participer dans le domaine numérique.

La participation ne se limite pas à être en présence physique ou virtuelle du patrimoine culturel. Les moyens à l'aide desquels les gens établissent des liens avec le passé ou s'investissent dans le passé ont été pris en considération dans le rapport de 2013 de l'agence Lord Cultural Resources sur la participation du public au sujet du projet Mon musée d'histoire du Musée canadien de l'histoire, qui a révélé que la plupart des Canadiens (85 %) s'intéressent au passé

²⁹ Creative City Network of Canada, Culture and Heritage Engagement (Vancouver, Colombie-Britannique : 2015).

³⁰ National Co-ordinating Centre for Public Engagement, What is public engagement? (Londres, Angleterre : 2015) Web.

et qu'ils y participent sous une forme ou une autre³¹. Les Canadiens s'investissent à travers leurs interactions familiales et leurs ancêtres, y participent par l'entremise d'associations bénévoles et communautaires, ont des interactions avec l'histoire publique par le truchement des musées, des sites patrimoniaux, des films et des documentaires et y touchent à l'école et au travail.

La participation publique ou communautaire est un continuum qui s'étend de la participation passive à la participation active. La participation active se fait lorsque nous avons des interactions avec les endroits où nous vivons, où nous apprenons, où nous travaillons et où nous nous divertissons. Cette première couche d'interaction peut souvent être la porte d'entrée vers une participation active. Une étude réalisée en 2007 sur l'impact socioéconomique du programme Portes ouvertes de la Fiducie du patrimoine ontarien en est arrivée à la conclusion que près de la moitié des participants estimaient que Portes ouvertes Ontario les avait inspirés à jouer un rôle actif dans la conservation. La participation active peut consister à visiter des lieux d'intérêt pour des besoins d'éducation ou de divertissement, à partager des anecdotes, à transmettre des traditions et à participer à des festivals, des activités et des événements commémoratifs en guise d'expérience culturelle.

Une participation efficace de la population se concentre sur la collaboration et l'établissement de liens. L'Association des musées de l'Ontario propose ce qui suit :

La participation communautaire consiste à amener les gens à travailler en collaboration, dans le cadre d'une intervention et d'un apprentissage inspirés, afin de créer et de réaliser des visions audacieuses pour leur avenir commun. Au fur et à mesure que la participation communautaire prend de l'ampleur, les citoyens qui étaient passifs assument des rôles de direction actifs... En tant que chefs de file, les citoyens peuvent avoir une influence et un effet percutants sur la vie de leurs collectivités³². [Traduction libre]

La participation de la population n'est toutefois pas la responsabilité unique du public. Les professionnels et les praticiens du patrimoine culturel jouent un rôle de premier plan pour offrir aux Ontariennes et aux Ontariens des occasions significatives et pertinentes de se familiariser et d'interagir avec leur histoire et de l'influencer. Les organismes patrimoniaux de l'Ontario favorisent un engagement plus profond en offrant des occasions pour contribuer activement au domaine à l'aide d'activités partisanes, comme des campagnes et des activités de financement, afin de sauvegarder ou de désigner des biens, de donner des artefacts, des documents de construction et d'archives et de faire du bénévolat pour promouvoir et soutenir des établissements et des événements patrimoniaux.

³¹ Société du Musée canadien des civilisations, projet Mon musée d'histoire (Ottawa : 2013). Web.

³² Association des musées de l'Ontario (AMO), Engaging Your Community: A Toolkit for Museums (Ontario, 2015). Web.

La participation de la population au patrimoine est importante pour bâtir une compréhension commune de l'histoire de l'Ontario, et ses avantages ont une grande portée. Elle est inextricablement liée à un sentiment d'appartenance et d'identité ainsi qu'à une qualité de vie engendrée par l'éducation, le développement de la conscience communautaire et la citoyenneté, la conservation et la durabilité et le tourisme.

Développement de la conscience communautaire et citoyenneté



Le pavillon Aberdeen dans le parc Lansdowne, à Ottawa, bénéficie d'une servitude protectrice de la FPO.

Il y a un lien profond entre le développement de la conscience communautaire, la citoyenneté et l'engagement à l'égard du patrimoine : « un solide engagement en matière culturelle peut améliorer sensiblement le degré de cohésion, la confiance ainsi que l'image et le degré d'attraction international des lieux³³. » L'engagement à l'égard du patrimoine favorise également l'installation des nouveaux Canadiens et fait

valoir l'importance de la citoyenneté, car les collectivités dynamiques où règne la cohésion sont des endroits attirants pour les nouveaux Canadiens. Le Canada et l'Ontario offrent des programmes qui aident les nouveaux résidents à explorer et à célébrer ce que signifie être Canadien et à faire en sorte que les nouveaux citoyens soient le public et les gardiens de la culture canadienne de l'avenir. Le laissez-passer culturel offre une entrée gratuite à plus de 1 000 attractions d'un bout à l'autre du pays, allant des musées aux galeries, en passant par les centres de découverte, les sites historiques, les monuments, et même, les parcs nationaux et provinciaux du Canada. Plus de 100 000 personnes ont profité de ce programme au cours des cinq dernières années.

4.7.1. Recommandation : Continuer de soutenir les programmes de participation, comme le laissez-passer culturel et le Passeport plaisirs de l'Ontario, afin d'offrir un accès étendu aux expériences culturelles.

Le bénévolat joue également un rôle important dans la participation des citoyens, et l'intérêt pour le bénévolat dans le secteur du patrimoine est grand. Un sondage auprès des institutions patrimoniales publié par le ministère du Patrimoine canadien a révélé qu'en 2011, 35 232 bénévoles ont consacré 2 472 993 heures dans les musées de l'Ontario³⁴.

³³ Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités : Bâtir un meilleur avenir pour tous les Canadiens (Ottawa : Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités, juin 2006) 64. Web.

³⁴ Ministère du Patrimoine canadien, Volunteers in Museums and Historic Sites (Ottawa : Statistique Canada, 2014). Web.

Éducation et musées

Selon le Conseil international des musées, le musée « est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation³⁵ ». L'éducation, dans sa définition, a la priorité parmi plusieurs intentions d'orientation des musées. Depuis le 19^e siècle, un accent grandissant a été accordé au rôle du musée pour éduquer la population sur le monde et le passé. Les éducateurs et planificateurs à l'interprétation des musées travaillent avec diligence pour faire en sorte que les expositions et les programmes des musées soient, non seulement fidèles, mais invitants, inspirants et pertinents pour les visiteurs.

Les musées et les sites historiques offrent des programmes et des activités liés à des programmes d'études qui ont des liens avec les thèmes d'interprétation et les expositions du site. Les sites cherchent à jouer un rôle actif dans l'éducation des jeunes et des adultes tout en favorisant une appréciation à long terme de la culture patrimoniale et matérielle. Les programmes et activités liés à des programmes d'études sont diversifiés. Ils comprennent notamment : des visites et des programmes interactifs sur place, des présentations en classe, des feuilles de travail et des livrets à emporter, des modules d'apprentissage en ligne, des jeux et des suppléments aux expositions ainsi que des explorations numériques 3D des collections des musées, pour n'en nommer que quelques types.

4.7.2. Recommandation : Faciliter les partenariats avec le secteur privé afin de soutenir les initiatives numériques, les expositions itinérantes et les musées satellites dans le but d'aborder les limites géographiques.

Lorsqu'ils conçoivent des programmes de ce genre, les planificateurs à l'interprétation et les éducateurs des musées travaillent avec le programme d'études provincial à l'esprit, en concevant des possibilités d'apprentissage multidisciplinaires et pratiques, souvent en consultation avec les éducateurs et les conseils scolaires. Des études sur la fréquentation des musées au Canada par tranche d'âge révèlent que 34 % des jeunes visitent les musées³⁶. Ce partenariat est avantageux pour toutes les parties. Les éducateurs et les élèves profitent d'une activité expérientielle menée par des experts en la matière et ont la possibilité d'établir des liens avec un passé tangible et des espaces patrimoniaux, tandis que les musées profitent de la participation et d'une appréciation des musées insufflée à un jeune âge.

Cette éducation vivante est la clé pour apprendre aux enfants à créer un monde plus pacifique. Lorsque les enfants apprennent de l'intérieur vers l'extérieur – en combinant les expériences avec l'histoire, l'art, la réflexion, la vue, l'audition, la sensation,

³⁵ Conseil international des musées, ICOM – Définition d'un musée (Paris, France : octobre. 2008). Web.

³⁶ Hill Strategies Research Inc., Museums and Art Gallery Attendance in Canada and the Provinces (Hamilton, Ontario : mars 2003). Web.

l'observation et la création – ils créent un monde intérieur riche qui devient une ressource toute la vie durant. C'est comme être multidimensionnel au lieu d'être bidimensionnel, comme avoir une palette de couleurs complète pour travailler au lieu d'avoir une ou deux couleurs. C'est la différence entre entendre de la musique comme quelque chose qui est là et la sentir danser à l'intérieur de soi. Ou comme voir les nombreuses facettes d'une question et ne pas tomber dans une réflexion simpliste et superficielle. C'est devenir conscient de l'intérêt commun³⁷. [Traduction libre]

4.7.3. Recommandation : Collaborer avec le ministère de l'Éducation afin d'intégrer des liens plus solides avec le patrimoine culturel et naturel; maximiser l'utilisation des ressources patrimoniales (musées, lieux patrimoniaux, etc.) dans la conception et la prestation des programmes d'études ainsi que dans les initiatives destinées aux jeunes et encourager leur intégration dans les documents de référence, les guides et les trousseaux afin d'aider les enseignants à livrer des programmes équitables, accessibles et pertinents.

Tourisme

Le patrimoine est l'épine dorsale de l'industrie touristique de l'Ontario; nos paysages naturels et culturels, nos lieux et nos objets patrimoniaux, nos connaissances, nos traditions et notre savoir-faire jouent un rôle de premier plan dans les activités touristiques.

Un sens prononcé de l'histoire peut permettre à une collectivité de s'enraciner et d'apporter une contribution immense à sa propre identité. Le fait d'accorder de l'importance à son patrimoine renforce le caractère distinctif d'une collectivité, inspire de nouvelles organisations culturelles et constitue un attrait touristique exceptionnel, surtout dans les petites collectivités³⁸.

Dans le document de 2009 *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme*, on reconnaît le rôle clé du patrimoine en recommandant à l'Ontario de se concentrer sur ses produits uniques et ses expériences touristiques spécialisées³⁹.

4.7.4. Recommandation : Quand ils possèdent des capacités d'accueil et ils ne sont pas menacés autrement, l'Ontario devrait promouvoir les paysages culturels uniques de la province comme des attraits touristiques culturels.

³⁷ C.S. Kasl, *If The Buddha Had Kids: Raising Children to Create a More Peaceful World* (New York : Penguin Books, 2012). Livre.

³⁸ Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités : Bâtir un meilleur avenir pour tous les Canadiens* (Ottawa : Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités, juin 2006) 64. Web.

³⁹ Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS), *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme* (Toronto : 2009). Web.

Cette recommandation est bien fondée. Une étude de 2014 intitulée *Travel Intentions*⁴⁰, qui a sondé des voyageurs américains et canadiens qui avaient indiqué avoir l'intention de visiter l'Ontario, a révélé que 63 % des voyageurs américains et que 41 % des voyageurs canadiens avaient mentionné qu'ils allaient planifier un voyage axé sur l'art, la culture et l'histoire. L'*Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages – Le marché touristique canadien (2008)* révèle que les visiteurs internes préfèrent des vacances qui offrent une stimulation intellectuelle, des occasions d'apprentissage, de la nouveauté ainsi que la possibilité de renouer avec des amis. Les Canadiens qui ont voyagé en Ontario ont participé principalement à des activités dans des sites historiques, des musées et des galeries (69,7 %), mais ont également pris part à d'autres activités définies par le patrimoine, y compris : des sites historiques, des musées et des galeries d'art (69,7 %), des foires et des festivals (42,9 %), des expériences culturelles autochtones (13,2 %) et des activités historiques participatives (9,4 %)⁴¹.

Les visiteurs et les Canadiens en tant que tels soutiennent activement les musées. D'un bout à l'autre du pays, 3,3 % des gens sont reconnus pour visiter les musées⁴². À Toronto, selon le rapport *Vital Signs* de la Toronto Arts Foundation, les musées figurent en tête de liste des activités des visiteurs avec 76 % des invités de l'extérieur de la ville qui choisissent de fréquenter des musées, devant les galeries (59 %), les festivals (58 %), les concerts (50 %) et les théâtres (48 %)⁴³. Les musées sont un élément important de la stratégie touristique de l'Ontario et, tel qu'il est indiqué à la section 4.4, il est possible de coordonner les politiques, les stratégies et les programmes de la SPOMT et des associations touristiques régionales avec les activités sectorielles des musées existants. La présence et la vitalité des centres culturels, des musées et des autres établissements sont influencées directement par la capacité des collectivités et des particuliers au fil du temps, sur les plans économique et social, de cerner et de maintenir ces milieux ainsi que leur pertinence pour l'ensemble de la collectivité.

4.7.5. Recommandation : Créer une ressource provinciale en ligne qui communique des renseignements sur les possibilités dans le domaine du patrimoine culturel, comme les programmes de financement provinciaux, les ressources ainsi que les occasions de formation et d'apprentissage qui sont offerts dans le secteur de la conservation afin de mieux faire connaître et comprendre les mécanismes de soutien et les débouchés dans ce domaine.

Les festivals et les événements, comme Portes ouvertes Ontario, la Fête de la culture et la Promenade de Jane et d'autres activités, sont également des moyens populaires pour s'investir dans le patrimoine. Tous ces festivals et événements, qui sont offerts gratuitement à la

⁴⁰ TNS, Travel Intentions Study (Ontario : printemps 2014) Présentation.

⁴¹ Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages (Ontario : janvier 2008). Web.

⁴² Hill Strategies Research Inc., Museums and Art Gallery Attendance in Canada and the Provinces (Hamilton, Ontario : mars 2003). Web.

⁴³ Toronto Arts Foundation and Leger, Toronto Art Stats 2015 (Toronto : septembre 2015). Web.

population, visent à améliorer l'accès, la connaissance et la participation à l'égard du tissu culturel de nos collectivités, y compris le patrimoine bâti et l'architecture, l'art et les activités culturelles ainsi que le patrimoine immatériel intégré dans notre entourage. Les événements Portes ouvertes Ontario, la Fête de la culture et la Promenade de Jane ont un attrait local, national et international et attirent des foules importantes :

- L'événement Portes ouvertes Ontario a attiré 552 000 participants dans plus de 1 200 sites dans le cadre de 44 événements en 2015;
- La Fête de la culture a attiré plus de 500 000 participants en 2014 avec plus de 1 500 activités situées dans environ 170 villes et petites municipalités⁴⁴;
- L'événement la Promenade de Jane a accueilli plus de 800 visites à pied guidées par des citoyens à l'échelle mondiale en 2013 dans plus de 100 villes⁴⁵.



D'autres événements, comme la Franco-Fête, les pow-wow, les festivals multiculturels, Caribana, les Jeux écossais et plusieurs autres, sont des occasions pour célébrer le patrimoine culturel comme la danse, la musique, les contes, les mets et les vêtements traditionnels.

Le tourisme ne se limite pas aux retombées économiques. Les activités touristiques rassemblent les communautés dans le cadre d'une célébration commune et favorisent la connaissance et la compréhension de nos expériences partagées et divergentes en continuant de tisser une cohésion sociale et d'insuffler un sentiment d'identité partagé.

Modèles et pratiques exemplaires

Le plan culturel de l'Alberta est conçu autour de quatre volets importants : l'accès, la capacité, l'excellence et l'industrie culturelle : www.culture.alberta.ca/about/premiers-council/pdf/SpiritofAlberta.pdf.

⁴⁴ Fête de la culture (Ontario : 2015). Présentation PowerPoint.

⁴⁵ Tides Canada Shared Platform, Jane's Walk, (Ontario : 2014) Web.

Le Digital Curation Centre (DCC) du Royaume-Uni renforce les capacités, les aptitudes et les compétences en gestion des données de la recherche pour toute personne dans le milieu de la recherche en enseignement supérieur qui désire emmagasiner, gérer, protéger et partager ses données de recherche numériques : www.dcc.ac.uk (en anglais seulement).

Le Musée canadien de l'histoire a créé Votre musée, une plateforme de participation en ligne qui permet au public de suivre et de partager des études et de prendre part à des conversations sur l'histoire : www.museedelhistoire.ca/blog.

L'Association des musées de l'Ontario (AMO) a conçu une trousse d'outils afin d'aider les musées qui collaborent avec leurs collectivités à évaluer leur pertinence et à dresser un plan pour accroître la participation et la durabilité : https://members.museumsontario.ca/sites/default/files/members/members/museumSUCCESSion/Resources/Engaging_your_Community_FullToolkit.pdf (en anglais seulement).

Le Heritage Portal est une ressource en ligne pour la recherche sur le patrimoine culturel financée dans le cadre du septième programme-cadre de l'Union européenne. Le portail, ouvert au public, est également un endroit où partager des nouvelles et des possibilités de financement avec d'autres experts dans le domaine : www.heritageportal.eu (en anglais seulement).

4.8. FORMER DES PARTENARIATS À L'AIDE DE SUBVENTIONS ET DE MESURES INCITATIVES

Le soutien de la province de l'Ontario pour la conservation du patrimoine prend la forme de possibilités de financement pour des immobilisations, pour le fonctionnement, pour des programmes et pour des événements qui sont actuellement intégrées dans les allocations de financement du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et de plusieurs autres ministères. L'Ontario permet également aux municipalités d'offrir une aide pour les efforts de conservation, qui provient principalement des impôts fonciers.

4.8.1. Recommandation : Rendre obligatoire qu'un pourcentage du financement de la Fondation Trillium de l'Ontario soit dirigé vers des initiatives axées sur le patrimoine culturel et procéder à un examen des programmes de financement provinciaux actuels afin de cerner et de promouvoir les possibilités existantes pour favoriser la protection et la conservation du patrimoine.

4.8.2. Recommandation : Rationaliser les programmes de subventions provinciaux existants et simplifier les processus de demande et de déclaration afin de faciliter l'accès aux mécanismes de soutien pertinents et disponibles pour la protection du patrimoine culturel.

4.8.3. Recommandation : Miser sur le patrimoine culturel distinctif de la province en élargissant les programmes de financement des infrastructures existants de manière à inclure les sites historiques et le patrimoine comme des infrastructures communautaires.

Les programmes de financement au palier provincial apportent des éclaircissements aux propriétaires fonciers en normalisant l'aide à la conservation dans l'ensemble de la province. Les possibilités de financement englobent les programmes de subventions de contrepartie qui misent sur le financement gouvernemental pour encourager les investissements privés. Bien qu'il n'existe, en ce moment, aucun programme de subvention de contrepartie au palier provincial, l'Ontario a l'habitude d'offrir ce genre d'aide, qui remonte au milieu des années 1990. Les programmes antérieurs comprennent les subventions Brick, le Fonds d'assistance aux arts Wintario et le Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine, qui puisaient leur soutien dans les recettes des loteries. La Fiducie du patrimoine ontarien, qui a participé à l'administration de quelques-uns de ces programmes, a fait remarquer dans son *plan d'activités 2010-2011* que les résultats des programmes « montrent clairement l'incidence des petites subventions sur les efforts de conservation communautaire à l'échelle de la province et les possibilités stratégiques que présentent les petites sommes de financement gouvernemental. » [Traduction libre] Les responsables du programme communautaire du Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine ont offert des fonds de contrepartie pour 80 projets de 80 organismes dans 62 collectivités de la province et ont créé un nouvel investissement de 20

millions de dollars dans des initiatives communautaires⁴⁶. Le Fonds de protection du patrimoine et de développement de servitudes de 400 000 dollars de la Fiducie a permis de procéder à des réparations structurelles immédiates dans 26 propriétés qui bénéficiaient d'une servitude aux quatre coins de la province à l'aide des fonds de contrepartie fournis par les propriétaires fonciers (FPO, 2010).

4.8.4. Recommandation : Créer un programme de subventions de contrepartie pour la conservation communautaire afin d'aider les particuliers, les organismes communautaires et les propriétaires fonciers à participer à la détermination, à l'évaluation, à la conservation, à la gestion et à l'interprétation des ressources du patrimoine culturel qui revêtent une importance provinciale.

La *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi ») et la *Loi de 2001 sur les municipalités* comportent des dispositions qui permettent la création de mesures incitatives administrées à l'échelle municipale afin d'encourager les investissements du secteur privé et de contrebalancer les coûts liés à la conservation. Les mesures incitatives peuvent inclure des subventions de contrepartie, un allègement de l'impôt foncier, des prêts, des mécanismes de zonage ou des contrôles des aménagements. La Fiducie nationale du Canada détermine quatre types de programmes d'allègement : les abattements de taxe foncière, les crédits de taxe foncière, l'allègement de taxe foncière ainsi que les subventions et remises de la taxe de vente⁴⁷. Les programmes d'abattement de taxe foncière (PATF), en particulier, gagnent en popularité en Ontario et un peu partout au pays. Le paragraphe 365.2 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* permet aux municipalités d'offrir un allègement d'impôt foncier aux propriétaires qui se situe entre 10 et 40 %.

Environ 9 % ou 40 des 444 municipalités de l'Ontario avaient adopté des règlements sur des programmes d'allègement de l'impôt foncier pour les propriétés patrimoniales en 2014⁴⁸. L'existence de programmes d'encouragement pour le patrimoine varie d'une municipalité à l'autre, tout comme le type et le montant de l'aide offerte par chaque programme. Les incohérences dans les mesures incitatives offertes sèment la confusion parmi les propriétaires fonciers privés et crée une base inégale de soutien financier à l'échelle de la province. Les municipalités d'un bout à l'autre du Canada utilisent avec succès les programmes de subventions et d'allègement des taxes pour le patrimoine afin d'encourager la conservation, de stimuler les investissements, d'accroître les recettes des impôts fonciers et de favoriser la résilience des collectivités. En Ontario, le programme de rabais sur les taxes pour le patrimoine de la Ville de Peterborough a stimulé des investissements dans les biens patrimoniaux et

⁴⁶ Fiducie du patrimoine ontarien, Business Case: Community Stewardship Fund, 2010-11 Business Plan (Ontario : 2010). Imprimé.

⁴⁷ Fiducie nationale du Canada, Allègement fiscal, Dossiers et campagnes : Incitatifs financiers (Ottawa : 2015) Web.

⁴⁸ A.R. Cameron, Reviewing the Effectiveness of Heritage Property Tax Relief Programs in Ontario (Toronto : Ryerson University, 2015). Web.

engendré une augmentation dans la valeur d'évaluation qui a été quantifiée comme un avantage fiscal cumulatif qui peut atteindre 90 % pour la ville en l'espace de sept ans⁴⁹. Les programmes d'aide et les mesures incitatives ont joué un rôle capital en assurant l'utilisation efficace des ressources bâties limitées et des matériaux, en augmentant la durabilité environnementale de l'environnement bâti et en facilitant la croissance et l'intensification au cœur des centres-villes.

4.8.5. Recommandation : Promouvoir la création et l'utilisation de programmes municipaux d'encouragement fiscal pour le patrimoine et rationaliser le processus actuel afin d'en faciliter l'adoption.

Bien que les programmes d'encouragement pour le patrimoine culturel soient actuellement administrés par les municipalités, l'Ontario offre des programmes d'encouragement fiscal administrés à l'échelle provinciale pour la protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des écosystèmes forestiers et des pratiques agricoles actives. Il y a également une série de programmes d'encouragement qui favorisent les directives en matière de politiques au palier provincial au sein de la Stratégie en matière de changement climatique, de la Déclaration sur les valeurs environnementales de 2008 et de la Déclaration de principes provinciale de 2014.

- Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) : www.ontario.ca/fr/page/programme-dencouragement-fiscal-pour-les-terres-protegees
- Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA) : www.ontario.ca/fr/page/programme-dencouragement-fiscal-pour-les-forets-amenagees
- Programme d'imposition foncière des biens agricoles (PIFBA) : www.omafra.gov.on.ca/french/policy/ftaxfaq.html

4.8.6. Recommandation : Étendre les mesures d'incitation provinciales pour l'intendance de l'environnement, y compris le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP), le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA) et le Programme d'imposition foncière des biens agricoles (PIFBA), de manière à inclure les paysages culturels et à encourager ainsi un aménagement positif du territoire, des contributions à l'adaptation au changement climatique et un soutien pour les efforts de conservation.

Le Canada est le seul pays du G8 à ne pas avoir de programme fiscal fédéral pour le patrimoine culturel ni de mesures incitatives pour les biens patrimoniaux, bien que le terrain ait été préparé pour l'élaboration d'un tel programme dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques. Cette initiative était une collaboration provinciale, territoriale et fédérale qui accordait une homologation patrimoniale par le truchement du Répertoire canadien des lieux

⁴⁹ A. Jeanes, Leveraging your cultural heritage assets: planning tools and incentives (Ontario : ministère du Tourisme et de la Culture, 2010) Présentation.

patrimoniaux, des outils pour la réhabilitation par l'entremise des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux* ainsi que des subventions et un financement incitatif pour les propriétés. Lancé en 2003, le Fonds pour favoriser les propriétés commerciales patrimoniales (FFPCP) a alloué 30 millions de dollars pour des projets de restauration afin de stimuler les investissements du secteur privé. Le FFPCP a été annulé en octobre 2006, peu de temps après l'abandon d'un programme de subventions pour la préservation des biens désignés.

4.8.7. Recommandation : Préconiser le renouvellement de l'Initiative des endroits historiques fédérale et la création d'un programme national d'encouragement fiscal pour les propriétés patrimoniales. Ce programme pourrait miser sur l'héritage du Fonds pour favoriser les propriétés commerciales patrimoniales (FFPCP) et soutenir la réhabilitation ainsi que la restauration des propriétés qui figurent dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux.

Le Programme de partage des frais de Parcs Canada pour les lieux historiques nationaux de 2016-2017 offrira environ 1 million de dollars de financement en tout pour favoriser l'intégrité commémorative des parcs historiques nationaux qui ne sont pas détenus ou administrés par le gouvernement fédéral : www.pc.gc.ca/fra/progs/lhn-nhs/ppf-csp/index.aspx.

4.8.8. Recommandation : Préconiser l'expansion du Programme de partage des frais de Parcs Canada pour les lieux historiques nationaux afin de soutenir les quelque 900 lieux historiques nationaux de l'Ontario.

Le Programme des dons écologiques d'Environnement Canada favorise la conservation des paysages naturels en offrant des reçus d'impôt pour la pleine valeur d'un don de terre ou d'un investissement foncier partiel, comme une servitude protectrice, un engagement ou une servitude, à un bénéficiaire admissible. Jusqu'à présent, 1 166 dons écologiques ont été faits pour une valeur totale de 736 millions de dollars et plus de 170 000 hectares d'habitats d'espèces sauvages ont été protégés : <https://ec.gc.ca/pde-egp/default.asp?lang=en&n=002789BD-1%20-%202>.

4.8.9. Recommandation : Préconiser l'expansion du Programme des dons écologiques fédéral afin d'inclure les biens du patrimoine culturel.

Modèles et pratiques exemplaires

Le programme de crédit d'impôt pour la conservation du patrimoine de la Ville de Winnipeg a offert 32,7 millions de dollars en crédits d'impôt et a engrangé plus de 149,2 millions de dollars

en investissements⁵⁰ : www.winnipeg.ca/ppd/historic/historic_incentives.stm (en anglais seulement).

Le programme d'encouragement pour les édifices et le programme d'encouragement fiscal de dix ans de la Ville de Victoria a offert plus de 2 734 586 \$ en subventions et a engrangé plus de 72 millions de dollars⁵¹ et 205 millions de dollars⁵² respectivement en investissements privés dans des projets de réhabilitation du patrimoine :

www.victoria.ca/EN/main/departments/planning-development/community-planning/heritage/grants.html (en anglais seulement).

L'Alberta Historical Resources Foundation, soutenue par une allocation de la province puisée dans l'Alberta Lottery Fund, offre une aide technique et financière pour les initiatives de conservation dans le cadre de son Heritage Preservation Partnership Program (HPPP) :

<http://culture.alberta.ca/heritage-and-museums/grants-and-recognition/docs/HPPPGuidelines2013R.pdf> (en anglais seulement).

Le Programme d'allocation d'aide pour les propriétés historiques du gouvernement du Yukon a proposé une expertise technique et une aide financière à plus de 200 projets dans 12 collectivités, en plus d'offrir plus de 1,3 million de dollars à des propriétaires fonciers :

www.gov.yk.ca/fr/news/12-242.html#.Vp01-E-nGlw.

⁵⁰ Héritage Canada, Mesures financières visant à encourager la mise en valeur du patrimoine : Rapport définitif (Ottawa : La Fiducie nationale, 2014). Web.

⁵¹ City of Victoria, Federal Rehabilitation Tax Incentives for Heritage Properties in Canada: A brief submitted to the Federal Standing Committee on Finance (Ville de Victoria : 14 août 2008). Web.

⁵² Héritage Canada, Le programme d'incitatifs fiscaux de Victoria - 14 ans de succès! (La Fiducie nationale : 2013). Vol XVI(1). Web.

BIBLIOGRAPHIE

Les ressources qui suivent, et leurs hyperliens respectifs, sont à jour en date de la présentation du livre.

PRÉAMBULE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Paris, France : 2001. Web. <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>>.

OBJECTIFS

4.1. ASSURER UN CADRE STRATÉGIQUE INTÉGRÉ ET COHÉRENT

Lois, règlements et politiques

Gouvernement de l'Ontario. *Plan de la ceinture de verdure*. Ontario : 2005. Web. <www.mah.gov.on.ca/Page2294.aspx>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe*. Ontario : 2009. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/08l23>

Gouvernement de l'Ontario. *Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Ontario : 2015. Web. <www.ontario.ca/fr/document/plan-damenagement-de-lescarpement-du-niagara>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges*. Ontario : 2006. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/01o31>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi »). Ontario : 1990. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/90o18>

Gouvernement de l'Ontario. *Normes et lignes directrices relatives à la conservation des biens à valeur patrimoniale de l'Ontario*. Ontario : 2015. Web. <www.mtc.gov.on.ca/fr/heritage/heritage_s_g.shtml>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2005 sur les zones de croissance*. Ontario : 2005. Web. <www.placestogrow.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=4&Itemid=9>

Gouvernement de l'Ontario. *Déclaration de principes provinciale (DPP)*. Ontario : 2014. Web. <www.mah.gov.on.ca/Page2321.aspx>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi sur l'aménagement du territoire*. Ontario : 2011. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/90p13>

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). *Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique*. Ontario: 2015. Web. <www.ontario.ca/fr/page/strategie-de-lontario-en-matiere-de-changement-climatique>

Parcs Canada. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Ottawa : 2010. Web. <www.pc.gc.ca/fra/progs/rclp-crhp/standards.aspx>

4.2. IDENTIFIER, PRÉSERVER ET GÉRER LES PAYSAGES CULTURELS

Parcs Canada. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Ottawa : 2010. Web. <www.pc.gc.ca/fr/progs/rcpl-crhp/standards.aspx>

Modèles et pratiques exemplaires

British Columbia Provincial Agricultural Land Commission (ALC). *British Columbia Agricultural Land Reserve*. Colombie-Britannique : 2014. Web. <www.alc.gov.bc.ca/alc/content/home> (en anglais seulement)

Commission de la capitale nationale. *Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CCN*. Ottawa : décembre 2004. Web. <www.ccn-ncc.gc.ca/sites/default/files/pubs/definition-evaluation-paysages-culturels-valeur-patrimonial-terrains-CCN-2004_0.pdf>

Conseil de l'Europe. *Convention européenne du paysage*. Florence, Italie : 2000. Web. <www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008062a>

Department of Environment and Climate Change. *Cultural landscapes and park management: a literature snapshot*. Sydney, Australie : 2008. Web. <www.environment.nsw.gov.au/resources/cultureheritage/07137cultlandresearch.pdf> (en anglais seulement)

Mitchell, Nora, Mechtild Rossler et Pierre-Marie Tricaud, dir. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Paysages culturels du patrimoine mondial – Guide pratique de conservation et de gestion*. Paris, France : 2009. Web. <http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_26_fr.pdf>

Scheinman, Andre, dir. Ville de Caledon. *Criteria for the Identification of Cultural Heritage Landscapes*. Caledon, Ontario : septembre 2003. Web. <www.caledon.ca/en/live/resources/Criteria_for_the_ID-of_Cultural_Heritage_Landscapes.pdf> (en anglais seulement)

Scottish Natural Heritage. *Landscape Character Assessment*. Inverness, Écosse : 1994-1999. Web. <www.snh.gov.uk/protecting-scotlands-nature/looking-after-landscapes/lca> (en anglais seulement)

4.3. BÂTIR DES COLLECTIVITÉS RÉSILIENTES ET DURABLES

Building and Social Housing Foundation/Empty Homes Agency. *New Tricks with Old Bricks: How Reusing Old Buildings Can Cut Carbon Emissions*. Londres, Angleterre : mars 2008. Web. <www.bshf.org/scripting/getpublication.cfm?lang=00&thePubID=3DE7278E-15C5-F4C0-99E86A547EB36D44> (en anglais seulement)

Calder, Amy. *What Conservation Can Do For Community: Maximizing the Contributions of Adaptive Reuse Interventions to Community Development*. Waterloo, Ontario : 2015. Thèse. Web.

<https://uwspace.uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/9645/Calder_Amy.pdf?sequence=3> (en anglais seulement)

Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. *Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités : Bâtir un meilleur avenir pour tous les Canadiens*. Ottawa : juin 2006. Web.

<www.mpiweb.org/CMS/uploadedFiles/About_MPI/Restless%20Communities%20to%20Sustainable%20Places.pdf> (en anglais seulement)

PlaceEconomics. *Measuring the Economics of Preservation: Recent Findings*. Washington, DC : 2011. Web. <www.placeeconomics.com/wp-content/uploads/2012/02/Economic-Impacts-of-HP.pdf> (en anglais seulement)

Preservation New Jersey. *Sustainability*. 2015. Web.

<www.preservationnj.org/site/ExpEng/index.php?/PNJSite/sustainability> (en anglais seulement)

Preservation Green Lab of the National Trust for Historic Preservation. *The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse*. Washington, DC : 2012. Web.

<www.preservationnation.org/information-center/sustainable-communities/green-lab/lca/The_Greenest_Building_lowres.pdf> (en anglais seulement)

Modèles et pratiques exemplaires

Institut urbain du Canada. *Municipal Cultural Planning – Indicators and Performance Measures Guidebook*. Ontario : 2011. Web.

<<http://static1.squarespace.com/static/546bbd2ae4b077803c592197/t/54b3e63be4b027b160a1cbf9/1421076027460/CUIPublications.MunicipalCulturalPlanning.pdf>>

City of Humboldt, Saskatchewan. *Our Humboldt – Culture –Led Strategic Plan*. Humboldt, Saskatchewan : janvier 2014. Web.

<<http://static1.squarespace.com/static/546bbd2ae4b077803c592197/t/54b6e121e4b06f2c55df54a3/1421271329295/CUIPublication.Humboldt+Strategic+Plan.pdf>>

Gouvernement de l'Ontario. *Plan de la ceinture de verdure*. Ontario : 2005. Web.

<www.mah.gov.on.ca/Page2294.aspx>

Gouvernement de l'Ontario. *Les ressources patrimoniales et le processus d'aménagement du territoire – Les politiques concernant le patrimoine culturel et archéologique dans la Déclaration de principes provinciale 2005*. Ontario : 2005. Web.

<www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/Heritage_Tool_Kit_Heritage_PPS_infoSheet_Fr.pdf>

Gouvernement de l'Ontario. *Plan d'aménagement de l'escarpement de l'Ontario*. Ontario : 2015.

Web. <www.ontario.ca/fr/document/plan-damenagement-de-lescarpement-du-niagara>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges*.

Ontario : 2006. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/01o31>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2005 sur les zones de croissance*. Ontario : 2005. Web.

<www.placestogrow.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=4&Itemid=9>

Joint Programming Initiative on Cultural Heritage. *Cultural Heritage: A Challenge for Europe*. Rome, Italie : 2015. Web. <www.jpi-culturalheritage.eu>

National Trust for Historic Preservation. *Historic Properties Redevelopment Program*. Washington, DC : 2015. Web. <www.preservationnation.org/information-center/economics-of-revitalization/hprp/#.Vk8lk9JFCM8>

4.4. CONSERVER LE PATRIMOINE MATÉRIEL

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). *Document de Nara sur l'authenticité*. Nara, Japon : 1994. Web. <www.icomos.org/fr/notre-reseau/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/386-document-de-nara-sur-lauthenticite>

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTC). *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme*. Toronto : 2009. Web. <www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/Discover_Ontario_fr.pdf>

Fiducie nationale du Canada. *Fiducie du patrimoine*. Ottawa : 2014. Web. <www.fiducienationalecanada.ca>

Association des musées de l'Ontario (AMO). *Engaging Your Community: A Toolkit for Museums*. Ontario : 2015. Web. <<https://members.museumsonario.ca/fr/programs-events/current-initiatives/museumsuccession/EYC>> (en anglais seulement)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Tangible Cultural Heritage*. Caire, Égypte : 2015. Web. www.unesco.org/new/en/cairo/culture/tangible-cultural-heritage (en anglais seulement)

Modèles et pratiques exemplaires

Tourisme et Culture. *Fonds yukonnais pour la formation dans le secteur patrimonial*. Yukon : 2015. Web. <www.tc.gov.yk.ca/fr/hf.html>

Heritage Craft Alliance Ltd. Royaume-Uni : 2015. Web. <www.heritagecraftalliance.co.uk/> (en anglais seulement)

Simard, Cyril, Steven Thorne, Brian White et Bruce Whyte, dir. *Tourisme culturel et patrimonial – Guide pour les maîtres d'œuvre communautaires*. Nouvelle-Écosse : 2012. Web. <www2.qnb.ca/content/dam/qnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/CHT_Francais_final.pdf>



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Roadmap for Development – Heritage Conservation & Tourism: Promoting sustainable growth along the Silk Roads Heritage Corridors*. Kazakhstan : 2013. Web. <<http://whc.unesco.org/document/135288>> (en anglais seulement)

4.5. RENFORCER LA PROTECTION ARCHÉOLOGIQUE

Gouvernement de l'Ontario. *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (la « Loi »). Ontario : 1990. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c18>

Modèles et pratiques exemplaires

Archaeology Data Service (ADS). *ARCHSEARCH*. Royaume-Uni : 2015. Web. <<http://archaeologydataservice.ac.uk/archsearch>> (en anglais seulement)

Data Archiving and Networked Services (DANS). *E-depot Dutch Archaeology (EDNA)*. 2015. Web. <www.dans.knaw.nl/en/about/services/archiving-and-reusing-data/easy/edna?set_language=en> (en anglais seulement)

Commission européenne. *ARIADNE*. 2012. Web. <www.ariadne-infrastructure.eu> (en anglais seulement)

Gouvernement de l'Alberta. *Archaeological Research Permit Management System*. Alberta : 2015. Web. <<http://culture.alberta.ca/heritage-and-museums/programs-and-services/archaeological-survey/archaeological-research-permit-management-system>> (en anglais seulement)

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. *Provincial Archaeology Office*. Terre-Neuve-et-Labrador : 2015. Web <www.btcrcd.gov.nl.ca/pao/index.html> (en anglais seulement)

Gouvernement de l'Ontario. *Loi sur les offices de protection de la nature*. Ontario : 1990. Web. <www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c27>

Maryland Department of Planning. *Maryland Archaeological Conservation Laboratory*. Maryland, États-Unis : 2015. Web. <www.jefpat.org/mac_lab.html> (en anglais seulement)

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). *À quoi doit-on s'attendre quand un agent de l'environnement vient inspecter notre entreprise. Guide succinct à l'intention des propriétaires, responsables et employés d'entreprises*. Ontario : 2014. Web. <www.ontario.ca/fr/document/quoi-doit-sattendre-quand-un-agent-de-lenvironnement-vient-inspecter-notre-entreprise-guide-succinct>

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF). *Pouvoirs et autorisations des agents de protection de la nature*. Ontario : 2015. Web. <www.ontario.ca/fr/page/pouvoirs-et-autorisations-des-agents-de-protection-de-la-nature>

4.6. SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Assemblée nationale, 39^e législature, 2^e session. *Projet de loi 82 (2011, chapitre 21) – loi sur le patrimoine culturel*. Québec : 2011. Web.

<www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C21F.PDF>

Norris, Mary Jane. *Langues autochtones au Canada : nouvelles tendances et perspectives sur l'acquisition d'une langue seconde*. Ottawa : avril 2014. Web. <www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2007001/9628-fra.htm>

Office des affaires francophones. *Les francophones de l'Ontario*. Ontario : 2014. Web. <www.ofa.gov.on.ca/fr/franco-stats.html>

Ministère des Finances. *Faits saillants de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Fiche d'information 2*. Ontario : 2013. Web. <www.fin.gov.on.ca/fr/contact/index.html>

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) de l'Ontario. *Raconter nos histoires, faire croître notre économie : Concevoir une stratégie de la culture pour l'Ontario*. Ontario : 2015. Web. <www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/Strategie_ontarienne_pour_la_culture-document_de_travail.pdf>

Parcs Canada. Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Ottawa : 2015. Web. <www.historicplaces.ca/fr/pages/register-repertoire.aspx>

Statistique Canada. *Immigration et diversité ethnoculturelle en Ontario – Série « Perspective géographique » de l'ENM* Ottawa : 2011. Web. <www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=2&GeoCode=35>



Statistique Canada. *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada – Enquête nationale auprès des ménages*. Ottawa : 2011. N° de catalogue 99-010-X2011001. Web.

<www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.pdf>

Tourism Magazine. *Authenticity: Tourists and First Nations Insist On It!* Tourism Magazine, volume 005, numéro 04. Ontario : avril 2008. Web.

<www.mtc.gov.on.ca/en/publications/Ontario_Cultural_and_Heritage_Tourism.pdf> (en anglais seulement)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, France : novembre 2015. Web.

<www.unesco.org/culture/ich/fr/convention>

Modèles et pratiques exemplaires

Department of Business, Tourism, Culture and Rural Development. *Intangible Cultural Heritage*. Terre-Neuve-et-Labrador : 2006. Web.

<www.btcrcd.gov.nl.ca/heritage/ich.html>

Assemblée nationale, 39^e législature, 2^e session. *Projet de loi 82 (2011, chapitre 21) – loi sur le patrimoine culturel*. Québec : 2011. Web.

<www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C21F.PDF>

Smithsonian Institution. *Smithsonian Centre for Folklife and Cultural Heritage*. Washington, DC : 2015. Web. <www.folklife.si.edu/cultural_heritage/policy.aspx>

4.7. SENSIBILISER LA POPULATION ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION

Creative City Network of Canada. *Culture and Heritage Engagement*. Vancouver, Colombie-Britannique : 2015. Web. <www.creativecity.ca/research-hub/culture-and-heritage-engagement.php> (en anglais seulement)

Ministère du Patrimoine culturel, Volunteers in Museums and Historic Sites. Ottawa : 2014. Web. <www.cffm-fcam.ca/uploads/2015/09/VOLUNTEERS-IN-MUSEUMS-AND-HISTORIC-SITES.pdf> (en anglais seulement)

Hill Strategies Research Inc., *Museums and Art Gallery Attendance in Canada and the Provinces*. Hamilton, Ontario : mars 2003. Web. <<http://www.hillstrategies.com/fr>>. <<http://www.arts.on.ca/AssetFactory.aspx?did=415>> (en anglais seulement)

Conseil international des musées (ICOM). *ICOM Définition d'un musée*. Paris, France : octobre 2008. Web. <http://archives.icom.museum/definition_fr.html>

Kasl, Charlotte Sophia. *If The Buddha Had Kids: Raising Children to Create a More Peaceful World*. New York : Penguin Books, 2012. Livre.

Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. *Pour en finir avec l'incertitude et favoriser la résilience des collectivités : Bâtir un meilleur avenir pour tous les Canadiens*. Ottawa : juin 2006. 64. Web. <www.mpiweb.org/CMS/uploadedFiles/About_MPI/Restless%20Communities%20to%20Sustainable%20Places.pdf>. (en anglais seulement)

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS). *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme*. Toronto : 2009. Web. <www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/Discover_Ontario_fr.pdf>

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS). *Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages*. Ontario : janvier 2008. Web. <www.mtc.gov.on.ca/fr/research/travel_activities/tams_ontario_cdn.shtml>

National Co-ordinating Centre for Public Engagement. *What is public engagement?* Londres, Angleterre : 2015. Web. <www.publicengagement.ac.uk> (en anglais seulement)

Fête de la culture. Ontario : 2015. Web. <<http://on.culturedays.ca/fr/present-an-activity/ontario-resources>>

Tides Canada Shared Platform. *Jane's Walk*. Ontario : 2014. Web. <<http://janewalk.org/canada/toronto/2014-press-release>> (en anglais seulement)

TNS. *Travel Intentions Study*. Ontario : printemps 2014. Présentation. <www.mtc.gov.on.ca/en/research/travel_intentions/Travel_Intentions_Spring_2014_Full_Report.pdf> (en anglais seulement)

Toronto Arts Foundation and Leger. *Toronto Art Stats 2015*. Toronto : septembre 2015. Web. <www.torontoartsfoundation.org/tac/media/taf/Research/Toronto%20Arts%20Stats%202015/Toronto-Arts-Stats-2015-Booklet-FINAL-web.pdf> (en anglais seulement)

Modèles et pratiques exemplaires

Société du Musée canadien de l'histoire. *Projet Mon musée d'histoire*. Ottawa : 2013. Web. <www.museedelhistoire.ca/blog>

Digital Curation Centre. Edinburgh, Écosse : 2015. Web. <www.dcc.ac.uk> (en anglais seulement)

Gouvernement de l'Alberta. *The Spirit of Alberta – Alberta's Cultural Policy*. Alberta : 2009. Web. <www.culture.alberta.ca/about/premiers-council/pdf/SpiritofAlberta.pdf> (en anglais seulement)

Association des musées de l'Ontario (AMO). *Engaging Your Community: A Toolkit for Museums*. Ontario : 2015. Web. <https://members.museumsontario.ca/sites/default/files/members/members/museumSUCCESSion/Resources/Engaging_your_Community_FullToolkit.pdf> (en anglais seulement)

The Heritage Council of Ireland – An Chomhairle Oidhreachta. *The Heritage Portal*. Web. 2015. <www.heritageportal.eu> (en anglais seulement)

4.8. FORMER DES PARTENARIATS À L'AIDE DE SUBVENTIONS ET DE MESURES INCITATIVES

Cameron, Aaron Ryan. *Reviewing the Effectiveness of Heritage Property Tax Relief Programs in Ontario*. Toronto : 2015. Web. <www.ryerson.ca/content/dam/surp/current/graduate/MRPs/Aaron%20Cameron%20-%20MRP%20Abstract.pdf> (en anglais seulement)

City of Victoria. *Federal Rehabilitation Tax Incentives for Heritage Properties in Canada: A brief submitted to the Federal Standing Committee on Finance*. Victoria, Colombie-Britannique : août 2008. Web. <www.nationaltrustcanada.ca/sites/www.heritagecanada.org/files/Brief%20Federal%20Rehab%20Tax%20Incentives.pdf> (en anglais seulement)

Environnement Canada. *Programme des dons écologiques*. Ottawa : 2015. Web. <https://ec.gc.ca/pde-egp/default.asp?lang=fr&n=002789BD-1%20-%20_2>

Gouvernement de l'Ontario. *Stratégie de gestion du changement climatique*. Ontario : 2015. Web. <www.ontario.ca/fr/page/changement-climatique>

Gouvernement de l'Ontario. *Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP)*. Ontario : 2015. Web. <www.ontario.ca/fr/page/programme-dencouragement-fiscal-pour-les-terres-protgees>

Gouvernement de l'Ontario. *Programme d'imposition foncière des biens agricoles (PIFBA)*. Ontario : 2015. Web. <www.omafr.gov.on.ca/french/policy/ftaxfaq.html>

Gouvernement de l'Ontario. *Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA)*. Ontario : 2015. Web. <www.ontario.ca/fr/page/programme-dencouragement-fiscal-pour-les-forets-amenagees>

Gouvernement de l'Ontario. *Déclaration de principes provinciale*. Ontario : 2014. Web. <www.mah.gov.on.ca/Page2321.aspx>

Gouvernement de l'Ontario. *Déclaration sur les valeurs environnementales (2008)*. Ontario : 2015. Web. <www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/content/sev.jsp?pageName=sevList&subPageName=10001>

Héritage Canada. *Le programme d'incitatifs fiscaux de Victoria – 14 ans de succès!* Ottawa : 2013. Vol XVI(1). Web. <www.nationaltrustcanada.ca/sites/www.heritagecanada.org/files/UC%20%231%20only%20FINAL.pdf> (en anglais seulement)

Héritage Canada. *Mesures financières visant à encourager la mise en valeur du patrimoine : Rapport définitif*. Ottawa : 2014. Web. <www.nationaltrustcanada.ca/sites/www.heritagecanada.org/files/Final%20Report%20-Financial%20Measures-2014.pdf> (en anglais seulement)

Jeanes, Andrew et coll. *Leveraging your cultural heritage assets: planning tools and incentives*. Meeting of the Ontario Association of County Clerks, Treasurers and Administrators. Peterborough, Ontario : octobre 2010. Présentation. <<http://partners.investinmiddlesex.ca/sites/default/files/OACCTA%20-%20Ministry%20of%20Tourism%20&%20Culture%20Presentation.pdf>> (en anglais seulement)

Fiducie nationale du Canada. *Allègement fiscal, Dossiers et campagnes : Incitatifs financiers*. Ottawa : 2015. Web. <www.fiducienationalecanada.ca/dossiers-et-campagnes/incitatifs-financiers/municipal/allègement-fiscal>

Fiducie du patrimoine ontarien. *Business Case: Community Stewardship Fund, 2010-11 Business Plan*. Ontario : 2010. Imprimé.

Parcs Canada. *Programme de partage des frais de Parcs Canada pour les lieux historiques nationaux (2016-2017)*. Ottawa : 2015. Web. <www.pc.gc.ca/fra/progs/lhn-nhs/ppf-csp/index.aspx>

Modèles et pratiques exemplaires

Alberta Historical Resources Foundation. *Heritage Preservation Partnership Program*. Alberta : 2015. Web. <<http://culture.alberta.ca/heritage-and-museums/grants-and-recognition/docs/HPPPGuidelines2013R.pdf>> (en anglais seulement)

City of Victoria. *Grants Available for Heritage Buildings*. Victoria, Colombie-Britannique : 2012. Web. <www.victoria.ca/EN/main/departments/planning-development/community-planning/heritage/grants.html> (en anglais seulement)

City of Winnipeg. *Incentive Programs - Winnipeg, Manitoba*. Winnipeg, Manitoba : 2015. Web. <www.winnipeg.ca/ppd/historic/historic_incentives.stm> (en anglais seulement)

Gouvernement du Yukon. *Programme d'allocation pour les propriétés historiques*. Yukon : 2015. Web. <www.gov.yk.ca/fr/news/12-242.html#.VI8EjssU-M8>